

Coalition internationale des sites de conscience

L'INTERPRÉTATION DES SITES DE MÉMOIRE

31 janvier 2018

*Étude commandée par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO
et financée par la Délégation permanente de la République de Corée*

L'INTERPRÉTATION DES SITES DE MÉMOIRE

31 janvier 2018

Texte original en Anglais

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction et méthodologie	3
2	Importance croissante de la dimension immatérielle du patrimoine et de son interprétation.	7
3	Les sites de mémoire	12
4	Interprétation pour la compréhension et la mise en commun des récits multiples relatifs aux lieux patrimoniaux	17
5	Incidence du classement des sites de mémoire sur leur interprétation	22
6	Recommandations	28
	Bibliographie, avec des liens vers des sites internet	31
Annexe 1	Composition du groupe de travail	34
Annexe 2	L'ICOM et le traitement des "histoires douloureuses"	35
Annexe 3	Exemples de bonnes pratiques	40

1^{re} PARTIE INTRODUCTION

1. Conformément à la décision 39 COM 8B.14 du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et des recommandations de la Conférence internationale sur l'interprétation du Patrimoine mondial qui s'est tenue en 2016, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, financé par la Délégation permanente de la République de Corée, a chargé la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) de coordonner la préparation de la présente étude sur l'interprétation des sites de mémoire.
2. Le mandat de l'étude défini par le Centre du patrimoine mondial est le suivant :
 - 1) *examiner les théories et les modèles d'interprétation du patrimoine existant et la manière d'élaborer des méthodes d'interprétation du patrimoine efficaces pour les générations à venir, en vue d'assister les États parties et le Comité du patrimoine mondial dans leurs délibérations ;*
 - 2) *clarifier le degré et les manières selon lesquels l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut affecter l'interprétation des sites culturels pour les générations actuelles et à venir ;*
 - 3) *mettre en lumière les éventuelles difficultés et possibilités associées à l'interprétation des sites culturels sensibles liés à la mémoire pour les visiteurs et le grand public, notamment la nécessité de tenir compte, dans certains cas, des points de vue contradictoires sur les valeurs d'un site ;*
 - 4) *définir les considérations éthiques à prendre en compte lors de l'interprétation et de la présentation des sites culturels de mémoire, étant donné le grand nombre d'approches possibles ;*
 - 5) *expliquer que la question de l'interprétation se pose pour les biens du patrimoine mondial mais aussi pour tout autre site culturel d'importance ;*
 - 6) *mettre l'accent sur des bonnes pratiques en matière d'interprétation des sites de mémoire.*

Méthodologie

3. Cette étude porte sur des lieux physiques et traite l'interprétation des sites de mémoire et des autres lieux patrimoniaux comportant des aspects mémoriels. Il convient donc de préciser que le rapport concerne des lieux et non des objets mobiliers, sauf si ces derniers sont associés à un lieu particulier, ni des expressions immatérielles, à moins qu'elles ne soient également associées à un site patrimonial.
4. Conformément à son mandat, cette étude s'est centrée sur des lieux sensibles présentant des aspects mémoriels, notamment ceux suscitant des interprétations divergentes et controversées, et sur les questions posées par la reconnaissance internationale des sites de mémoire. La quatrième partie du rapport s'emploie à définir le terme "site de mémoire", ainsi que d'autres termes utilisés. Les auteurs ont toujours été conscients de la nécessité d'adopter une approche globale des valeurs patrimoniales et associatives et de leur interprétation, comme d'inscrire l'étude dans un contexte international, comme exposé dans la deuxième partie.

5. Cette étude s'adresse principalement au Comité du patrimoine mondial et aux États parties à la Convention du patrimoine mondial. Elle intéressera également tous ceux qui participent à l'identification, la reconnaissance, la conservation, l'interprétation et la présentation des sites à caractères mémoriels. Des groupes nombreux et variés sont concernés, dont les autorités patrimoniales internationales, régionales, nationales et locales, les communautés impliquées sur des sites spécifiques (et pouvant être locales, dispersées ou éloignées), des gestionnaires de site, des interprètes, des consultants spécialisés et tout autre groupe d'intéressé.
6. Bien qu'elle traite des questions intéressant particulièrement le Comité du patrimoine mondial, l'étude concerne tous les lieux patrimoniaux, qu'ils soient par ailleurs culturels ou naturels.
7. Un groupe de travail a été constitué, chargé d'examiner tout d'abord un "document de réflexion", puis les versions successives du présent rapport. Le président du groupe de travail a, par ailleurs, invité un cercle élargi de correspondants à examiner ces différentes versions et à formuler des commentaires par écrit. (La composition du groupe de travail figure en annexe 1).
8. Le groupe de travail s'est réuni à Paris les 25 et 26 juillet 2017 et a, le reste du temps, travaillé par correspondance ou à l'occasion de réunions informelles entre certains membres qui se rencontraient dans le cadre d'autres travaux, comme à Cracovie, le 14 juillet. Le président et le rapporteur ont assisté à toutes les réunions et sont restés en contact permanent entre eux et avec les autres membres.
9. Tout au long de sa démarche, le groupe de travail a veillé à respecter le mandat de l'étude, ainsi que les priorités stratégiques et la vision au sens plus large de l'UNESCO, qu'il tient à rappeler ci-dessous.

10. L'Acte constitutif de l'UNESCO déclare

"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix."

La mission générale de l'UNESCO peut être résumée comme suit :

Promouvoir une culture de paix, l'éradication de la pauvreté, un développement durable et le dialogue interculturel à travers l'éducation, la science et la culture, la communication et l'information. (Voir la Brochure de présentation de l'UNESCO, p. 2)
<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001887/188700e.pdf>)

L'Organisation concentre son attention sur quelques objectifs majeurs :

- *Le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances,*
- *La mobilisation des connaissances scientifiques au service d'un développement durable,*
- *Le traitement des nouveaux défis sociaux et éthiques,*
- *La promotion de la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de paix,*

- *Le soutien de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. (ibid,p. 4)*

Des objectifs spécifiques concernent la protection et l'usage durable du patrimoine :

- *Promouvoir la diversité culturelle en sauvegardant le patrimoine dans toutes ses dimensions et en développant les expressions culturelles,*
- *Promouvoir la cohésion sociale en encourageant le pluralisme, le dialogue interculturel et une culture de la paix et en garantissant le rôle central de la culture dans le développement durable,*
- *Préserver la richesse irremplaçable de l'humanité : sa diversité et son patrimoine commun. (ibid, p. 22)*

11. Le groupe de travail a également veillé à respecter et à prendre en compte d'autres conventions, recommandations et programmes pertinents de l'UNESCO, en particulier :

- la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
- la Recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel (1972)
- la Recommandation sur la protection et la promotion des musées et des collections (2015)
- le projet "La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage".

12. Le groupe de travail s'est réjoui de l'inclusion du patrimoine dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies (en particulier l'objectif 11.4), ce qui encouragera les gestionnaires du patrimoine à travailler d'une manière équitable et inclusive.

De même, la Recommandation concernant le paysage urbain historique, adoptée par l'UNESCO en 2011, et la *Politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les démarches de la Convention du patrimoine mondial* adoptée par l'Assemblée générale du patrimoine mondial en 2015, fournissent un cadre pour la gestion durable de tous les lieux patrimoniaux. La mise en œuvre de ce cadre d'action contribuerait grandement à la réalisation des recommandations formulées dans le présent rapport, dans la mesure où il préconise une approche de la gestion fondée sur les droits de l'homme et l'égalité :

18. Les États parties devraient veiller à ce que la conservation et la gestion des biens du Patrimoine mondial reposent sur la reconnaissance de la diversité culturelle, l'inclusion et l'équité. Dans ce but, les États parties devraient s'engager à mettre en œuvre des politiques, des interventions et des pratiques de conservation et de gestion sur les sites du patrimoine mondial - et autour - permettant à toutes les parties prenantes, notamment aux populations locales, de bénéficier des conditions suivantes :

- renforcement des compétences, des opportunités et de la dignité de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion et de la situation économique ou autre ;*
- promotion de l'équité, réduction des inégalités sociales et économiques et réduction de l'exclusion pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe,*

du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion et de la situation économique ou autre ;

iii. reconnaissance, respect et inclusion des valeurs ainsi que des connaissances culturelles et environnementales associées au lieu des populations locales.

13. Le groupe de travail a également examiné et pris en considération d'autres textes de référence provenant de différentes sources, telles que l'ICOMOS, l'ICOM, l'ICCROM et la CISC. Ces documents incluent :

- la Charte de Venise
- le Document de Nara sur l'authenticité
- Nara + 20: sur les pratiques en matière de patrimoine, les valeurs culturelles et le concept d'authenticité
- la Charte de Burra et sa "Note pratique" relative à l'interprétation
- le Code de déontologie du Conseil International des Musées (ICOM) et les travaux importants réalisés par l'ICOM les derniers mois sur le thème des "Histoires douloureuses" (voir annexe 2)
- la Charte de l'ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux
- le rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) intitulé *Paysages protégés et valeurs culturelles et spirituelles*
- les rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, relatifs à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire et au processus de "mémorialisation"
- les travaux de l'ICCROM.

14. La deuxième partie de cette étude présente le contexte de notre travail en examinant l'évolution des approches du concept de patrimoine et la reconnaissance croissante des valeurs associatives des lieux patrimoniaux, ainsi que la nécessité qui en découle de souvent prendre en compte une multiplicité de récits.

15. La troisième partie examine le concept des sites de mémoire et étudie ce que ces sites peuvent être dans la réalité.

16. La quatrième partie décrit l'importance de l'interprétation comme une dimension essentielle de la gestion de tous les sites patrimoniaux, en particulier des sites à caractère mémoriel et recommande des approches d'interprétation appropriées.

17. La cinquième partie analyse l'impact du classement (notamment au Patrimoine mondial, comme le précise le mandat de la présente étude) sur l'interprétation des sites de mémoire et des sites à caractère mémoriel.

18. La sixième partie présente nos recommandations.

19. Une bibliographie sélective est présentée, ainsi que des liens Internet vers des documents pertinents.

20. L'annexe 1 donne la composition du groupe de travail
L'annexe 2 donne un aperçu du traitement par l'ICOM des "histories douloureuses"
L'annexe 3 propose des études de cas illustrant de bonnes pratiques.

2^e PARTIE IMPORTANCE CROISSANTE DE LA DIMENSION IMMATÉRIELLE ET DE L'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE

Évolution des approches en matière de patrimoine

21. Au cours des soixante-dix dernières années (à peu près depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale), les approches relatives au concept de patrimoine ont considérablement évolué. Il y a soixante-dix ans, l'idée de patrimoine dans sa forme actuelle existait à peine. Dans de nombreux pays, la protection concernait généralement les monuments, les bâtiments historiques et les sites archéologiques. Certains pays étaient touchés par les industries touristiques, mais celles-ci étaient beaucoup moins développées qu'aujourd'hui.
22. Le concept que l'on appelle désormais "patrimoine" s'est développé au cours des décennies suivantes. Selon l'Oxford English Dictionary, le patrimoine comprend tous les biens culturels de valeur transmis par les générations antérieures, depuis les bâtiments historiques jusqu'aux traditions culturelles. La notion de conservation du patrimoine couvre plus largement une approche qui conserve, interprète et met en lumière les témoignages du passé pour l'éducation et l'édification du public, aussi bien les communautés locales que les visiteurs. Mise en œuvre de manière idéale, cette approche fondée sur une interprétation plurielle des valeurs du patrimoine, conduit à une compréhension du passé plus approfondie et plus équilibrée.
23. Le patrimoine est aujourd'hui reconnu par la communauté scientifique internationale, par de nombreux organismes publics nationaux et internationaux ainsi que par des organisations non gouvernementales comme un marqueur important d'identité des communautés. C'est ce que précisent les Objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies. Cette reconnaissance est associée à des perceptions changeantes de l'histoire qui s'ouvrent à des concepts comme le partage de l'interprétation autorisée et la co-crédation de récits historiques. Les sites patrimoniaux sont également de plus en plus considérés comme une contribution majeure au développement durable et au bien-être social et économique des communautés, outre leur dimension d'identité.
24. Le développement du concept moderne de patrimoine est aussi associé à une forte croissance du tourisme et à son apport économique, qu'un grand nombre de pays considèrent de plus en plus comme une dimension importante de leur économie.
25. Avec l'évolution du concept et de la compréhension du patrimoine, il s'est produit un changement dans l'identification des témoignages matériels du passé et dans leur traitement. Ce changement repose sur la reconnaissance que l'humanité a, au fil du temps, façonné tout l'environnement mondial. Par conséquent, n'importe quel lieu peut posséder des valeurs patrimoniales. L'élargissement de notre compréhension du patrimoine se traduit notamment par une approche plus inclusive et plus globale de la gestion des témoignages du passé, qui, souvent, s'inspire du concept de "paysage culturel" et de "paysage urbain historique".
26. Il importe d'identifier et de décrire la signification d'un lieu ou d'un objet pour savoir s'il convient ou non de le conserver et comment il devrait être géré. En mettant l'accent sur la définition et la protection des lieux ayant une valeur universelle exceptionnelle, la Convention du patrimoine mondial constitue un premier exemple

de cette approche axée sur les valeurs. Une définition claire de la méthodologie d'identification de cette signification a été exposée dans la Charte de Burra de l'ICOMOS Australie (adopté en 1979, puis révisée régulièrement et, pour la dernière fois, en 2013).

27. Les valeurs et les significations existent avant tout parce que des personnes ou des groupes de personnes les partagent. Dans la mesure où différents groupes de personnes attribuent des valeurs différentes à un lieu, un site patrimonial donné peut revêtir différentes significations, selon ces divers groupes. La valeur conduisant au classement d'un site (par exemple, la valeur universelle exceptionnelle d'un bien du Patrimoine mondial) peut ne pas constituer la seule valeur reconnue par les personnes qui vivent sur le site, s'y identifient ou le visitent.
28. Étant donné que des groupes différents peuvent attribuer des valeurs différentes ou même conflictuelles à un même lieu, il convient que ces groupes soient associés aux décisions relatives au devenir de ces lieux, et non seulement les professionnels du patrimoine. La plupart des lieux patrimoniaux possèdent des valeurs immatérielles issues des sentiments qu'éprouvent les gens à leur égard, de la compréhension qu'ils en ont et des liens qu'ils entretiennent avec eux, de leur histoire et de l'utilisation à laquelle ils ont été traditionnellement réservés. Les valeurs immatérielles (également appelées "valeurs associatives") jouent un rôle de plus en plus important dans de nombreux lieux patrimoniaux, y compris dans ceux qui comportent des éléments architecturaux, des vestiges archéologiques spectaculaires ou des caractéristiques naturelles exceptionnelles. Cet intérêt pour les valeurs immatérielles correspond souvent à un désir d'en savoir plus sur les hommes et les femmes qui ont vécu, travaillé, souffert ou se sont épanouis dans ce lieu, plutôt que sur un style architectural donné ou des éléments archéologiques. Aussi la reconnaissance de ces valeurs associatives s'avère-t-elle importante à la fois pour l'interprétation et la gestion d'un lieu patrimonial.
29. La prise en compte de la diversité des parties prenantes et de leur appréhension souvent divergente des valeurs associatives des sites patrimoniaux a conduit à revoir les approches de l'interprétation. Le nombre croissant de visiteurs, la reconnaissance du fait que les lieux patrimoniaux peuvent prendre des significations différentes selon les communautés, chacune possédant son propre récit qui se révèle dans bien des cas contradictoire aux autres, et la volonté économique de promouvoir le tourisme culturel ont conduit, au cours des cinquante dernières années, à transformer l'interprétation en une discipline et une profession à part entière. L'interprétation de la plupart des sites patrimoniaux devrait tenir compte de la multiplicité des récits et des points de vue. C'est pourquoi, comme dans bien d'autres dimensions de la gestion patrimoniale, les professionnels chargés de l'interprétation et de la planification doivent identifier un grand éventail de groupes associés aux sites et travailler avec eux.

L'importance des valeurs associatives

30. Il est possible de classer le patrimoine de différentes manières. La Convention de 1972 distingue patrimoine naturel et culturel, bien qu'elle reconnaisse que les sites puissent être des "œuvres conjuguées de l'homme et de la nature" (article 1). De plus en plus, la distinction entre patrimoine culturel et patrimoine naturel est dépassée. Selon le rapport *Paysages protégés, valeurs culturelles et spirituelles*

publié en 2008 par l'UICN (p. 9), il ne pourrait exister de paysages naturels protégés sans les valeurs associatives profondément ancrées dans l'esprit des gens qui ont habité autrefois ces lieux et y demeurent souvent attachés. Dans la plupart des cultures, les lieux patrimoniaux sont souvent associés à des valeurs qui sont à la fois naturelles et culturelles et la différence entre les deux apparaît parfois insignifiante.

31. Il existe de nombreux autres systèmes de classification, regroupant par exemple les sites archéologiques, les édifices historiques, les groupes de bâtiments, les ensembles urbains ou les paysages culturels. L'on peut également classer les sites en fonction de leur utilisation, comme les lieux de culte, ou de leur typologie, par thèmes historiques, archéologiques ou architecturaux. Quelle que soit la classification retenue, un site peut posséder des valeurs associatives fortes. Elles peuvent recouvrir de nombreux domaines, de la religion au profane, en passant par la commémoration d'expériences ou d'événements spécifiques.
32. Les valeurs associatives peuvent être identifiées par de nombreux groupes différents. Outre les professionnels du patrimoine, il peut s'agir des communautés locales, d'autres communautés portant un intérêt particulier à un lieu donné ou à un certain type de patrimoine, ou encore d'autres groupes, parfois marginalisés, comme les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les populations autochtones ou les descendants des personnes associées à un lieu particulier. Ces groupes peuvent vivre sur place ou ailleurs, parfois même dans un autre pays et, dans ce dernier cas, ils peuvent être virtuels. Ils auront tous leurs propres perceptions des valeurs d'un lieu, perceptions qui peuvent évoluer au fil du temps. Les valeurs peuvent aussi faire l'objet d'une contestation entre ces différents groupes.
33. Il importe de tenir compte de ces valeurs associatives lors de l'élaboration de l'interprétation d'un lieu patrimonial et de son ouverture au public. Il revient aux gestionnaires du site de faciliter l'identification de ces perceptions différentes en consultant largement toutes les communautés concernées. Autant que possible, ils veilleront à ce que leurs divers récits soient pris en compte et intégrés aux plans d'interprétation. Les valeurs associatives en viennent de la sorte à influencer la gestion des lieux patrimoniaux.
34. Certains lieux patrimoniaux comprennent des valeurs associatives liées au souvenir et à la commémoration et sont souvent décrits comme des sites de mémoire. Ils présentent des difficultés particulières, voire des défis en matière d'interprétation et de gestion. Si l'histoire d'un lieu est contestée, l'élaboration de plans d'interprétation inclusifs sur base d'une vaste consultation à de multiples niveaux (local, national, international) suppose de suivre des approches déontologiques et des méthodes appropriées pour assurer l'intégrité de l'interprétation. Il faut faire en sorte que les parties prenantes à tous les niveaux aient le sentiment que leurs points de vue ont été pris en compte et, aussi, que la compréhension des événements commémorés sur le site puisse évoluer à l'avenir. Ces considérations concernent tous les lieux patrimoniaux mémoriels.
35. La manière de considérer la nature et l'extension du patrimoine, comment et par qui il est défini et comment il doit être géré a considérablement évolué au cours des dernières décennies. C'est ce qu'illustrent les conclusions de la conférence Nara + 20 (2014), lesquelles ont acté la diversité croissante des processus de

patrimonialisation, l'évolution des valeurs culturelles portées par le patrimoine, la multiplicité des parties prenantes concernées, la manière dont l'interprétation des valeurs d'un lieu donné peut être contestée et l'importance du patrimoine culturel dans le développement durable.

36. La première phase essentielle de définition et d'interprétation d'un lieu patrimonial est couverte par sa reconnaissance initiale. Pour les lieux présentant un caractère mémoriel, cette première reconnaissance peut être informelle ou fondée sur la communauté. Si le lieu s'avère suffisamment important, il peut ensuite donner lieu à une reconnaissance formelle par un organe officiel ou une ONG. Cette reconnaissance peut parfois prendre la forme d'un classement au niveau local ou national ou, plus exceptionnellement, international. Il est aussi possible, voire souhaitable, que la reconnaissance des sites de mémoire demeure informelle. C'est souvent le cas des lieux dont l'importance est exclusivement locale, tels que ceux qui commémorent des décès par accident survenus dans une communauté locale.
37. Il est généralement préférable qu'un certain temps se soit écoulé entre l'événement commémoré et sa reconnaissance formelle en tant que lieu patrimonial. Ce délai est en effet souvent nécessaire pour que les parties prenantes appréhendent de manière équilibrée la nature, le caractère et la signification de l'événement. Les sites de conscience (voir ci-après) peuvent faire exception à cette règle étant donné qu'ils ont pour fonction d'aider à résoudre des conflits et de traiter des événements récents.
38. Les professionnels du patrimoine peuvent jouer un rôle majeur en proposant une évaluation et une définition des sites de mémoire afin d'aider les communautés et les autres parties prenantes à affiner leur compréhension des événements qui se sont déroulés dans un lieu donné. Cela se révèle particulièrement important lorsque le processus de reconnaissance est conduit par les autorités publiques qui peuvent avoir des visions politiques. Le Document de Nara sur l'authenticité (1994) s'inquiétait en particulier du fait que "la revendication de l'identité culturelle s'exprime parfois au travers d'un nationalisme agressif" (paragraphe 4).
39. Il importe en tout cas d'inclure plusieurs récits dans les plans d'interprétation afin de réellement tirer toutes les leçons du passé. La controverse entourant les monuments confédérés datant de la période Jim Crow, aux États-Unis, en est un bon exemple. Elle nous rappelle notamment que c'est souvent seulement après un certain temps qu'une communauté ou une société tout entière commence à comprendre et à interpréter les commémorations d'événements du passé perçus comme répressifs ou sources de division. Les sites présentent souvent des valeurs contestées des siècles après la survenue des événements commémorés.
40. La forme de la reconnaissance, en particulier s'il s'agit d'un classement juridique, influencera la définition et l'interprétation du site. Chaque mécanisme de classement répond, en effet, à ses propres règles, qui définissent souvent une manière particulière d'envisager la reconnaissance de l'importance du site. Si l'on met par exemple l'accent sur la chronologie archéologique du site, l'importance de celui-ci sera définie dans ce contexte (voir la 5^e partie, ci-après).
41. La seconde étape essentielle consiste à identifier et à adopter un ou des codes de conduite susceptibles d'orienter l'interprétation d'un site reconnu, à la fois sur le plan

éthique et concret. La Charte de l'ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux et le Code de déontologie de l'ICOM constituent à cet égard des références.

42. Il convient également d'associer une approche déontologique de l'interprétation et des visites à une façon responsable d'envisager le tourisme durable. Le *Code mondial d'éthique du tourisme* de l'Organisation mondiale du tourisme relevant des Nations Unies (1999), la *Charte internationale du tourisme culturel* de l'ICOMOS (1999), et le *Code pratique des guides* de la Fédération mondiale des Associations de tourisme fournissent des indications sur les différentes approches en matière de tourisme responsable. Le Programme sur le Patrimoine mondial et le tourisme durable de l'UNESCO apporte également des informations utiles sur une gestion avisée du tourisme.

3^e PARTIE LES SITES DE MÉMOIRE

43. C'est Pierre Nora qui a défini les sites de mémoire dans *Les lieux de mémoire* (1997). Il parlait alors spécifiquement de la France, mais ce concept est depuis largement utilisé. Sa définition est la suivante :

Un "lieu de mémoire" est n'importe quelle entité significative, de nature matérielle ou non-matérielle, qui, par la volonté des hommes ou le travail du temps, est devenue un élément symbolique du patrimoine mémoriel d'une communauté (Nora 1996 : XVII)

44. Les "Lieux de mémoire" ainsi définis incluaient selon lui :

- les lieux comme les musées, les cathédrales, les mosquées, les temples, les palais, les cimetières, les archives et les mémoriaux ;
- des concepts et des pratiques telles que des commémorations, des devises et tous les rituels ;
- des objets tels que des monuments commémoratifs, des objets hérités, des manuels, des emblèmes, des textes fondateurs et des symboles.

La définition a été élargie aux lieux anciens.

45. Le concept élaboré par Pierre Nora est très large. Centré sur l'identité d'une communauté nationale (en l'occurrence la France), il couvre, d'une part, les vestiges physiques et, d'autre part, les drapeaux, les chansons et toutes les expressions culturelles immatérielles. Selon cette acception, les "Lieux de mémoire" peuvent avoir un aspect positif si l'on adopte une approche anthropologique et que l'on tient compte du contexte (passé et présent) ou un aspect négatif, si on opte pour une approche nationaliste ou particulariste, ne prenant pas en compte les points de vue extérieurs ou divergents.

46. Pierre Nora définit les "Lieux de mémoire" dans un contexte national précis. D'après le mandat de la présente étude, le groupe de travail devait pour sa part s'intéresser aux aspects internationaux. Il était aussi demandé d'adopter une approche territoriale et de tenir compte uniquement des lieux comprenant des vestiges physiques.

47. Aussi, conformément au mandat, la définition par le groupe de travail d'un site de mémoire est un lieu spécifique possédant des témoignages architecturaux ou archéologiques probants, voire certaines caractéristiques d'un paysage, qui peuvent être rattachées à son aspect mémoriel. Il doit être considéré dans une perspective pluricommunautaire et / ou globale. Il fait souvent l'objet de plusieurs interprétations, qui peuvent même être conflictuelles.

48. Il importe de clarifier le sens de certains termes clés employés dans la présente étude. Site de mémoire est défini ci-dessus. Les autres termes clés utilisés dans ce contexte sont : histoire, mémoire et "mémorialisation". Au lieu de proposer de nouvelles définitions pour cette étude, le groupe de travail a repris celles utilisées par des organisations actives dans ce domaine.

Histoire : discipline académique fondée sur des recherches rigoureuses et systématiques de sources historiques, utilisant des méthodes confirmées et produisant des résultats vérifiables. (Rapport du Rapporteur spécial des Nations

Unies dans le domaine des droits culturels relatifs à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire (2013))

L'histoire est également définie comme :

.... l'étude scientifique du passé, en particulier le passé des affaires humaines. L'on étudie ou "accède" à l'histoire souvent par le biais de documents écrits. Mais des histoires orales ou d'autres moyens non traditionnels sont de plus en plus acceptés car ils offrent un point de vue unique sur les expériences passées de populations ou de groupes parfois marginalisés. (Memory to Action: A Toolkit for Memorialization in Post-Conflict Societies, Coalition internationale des sites de conscience, 2012.)

Mémoire : manière dont les populations donnent un sens ou une signification au passé et dont elles relient ce passé à leur présent par le souvenir et l'émotion (ibid.)

"Mémorialisation" : processus qui permet de perpétuer la mémoire. Moyen de rendre hommage, de reconnaître et de se souvenir. C'est un concept ancien. Les différentes formes de "mémorialisation" regroupent notamment, mais pas exclusivement, les musées, les cérémonies commémoratives, les excuses, le changement d'appellation de lieux publics, les ré-inhumations et les projets de mémoire (ibid.) N.B. En français, on parlera plutôt de "devoir de mémoire".

49. Les autres termes fréquemment utilisés sont les suivants :

Authenticité : la capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité ou de véracité que l'on peut accorder aux sources d'information concernant cette valeur. La connaissance et la compréhension de ces sources d'information, en relation avec les caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine culturel, et avec la signification qu'ils ont revêtu au cours du temps, constituent les bases nécessaires pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité. (Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial – 2015 – paragraphe 80)

Une qualité culturellement contingente qui est associée à un lieu, une pratique ou un objet de patrimoine qui transmet de la valeur culturelle; est reconnue comme une expression significative de la tradition culturelle en évolution; et/ou évoque entre des individus la résonance sociale et émotionnelle de l'identité du groupe. (NARA + 20)

Conservation : toutes actions conçues pour comprendre un bien patrimonial ou un de ses éléments, réfléchir à et communiquer son histoire et sa signification, faciliter sa sauvegarde et gérer le changement de manière à soutenir ses valeurs patrimoniales d'une manière optimale pour les générations présentes et futures. (ibid)

Communauté : tout groupe partageant des caractéristiques culturelles et sociales ou des intérêts perçus dans la continuité à travers le temps, et qui se distingue à certains égards d'autres groupes. Quelques caractéristiques, intérêts, besoins et perceptions qui définissent les particularités d'une communauté sont directement liés au patrimoine. (ibid)

Valeurs culturelles : les significations, les fonctions ou les avantages attribués par différentes communautés à quelque chose qu'elles qualifient comme patrimoine et qui donnent à un lieu ou à un objet un sens culturel. (ibid)

Sources d'information : toutes sources physiques, écrites, orales et figuratives qui sont à la base de la compréhension et de la reconnaissance de la nature, des

spécificités de la signification ainsi que de la transmission du patrimoine culturel et de la mémoire collective que ce patrimoine incarne. (ibid)

Partie prenante : *une personne, un groupe ou une organisation qui a un intérêt particulier dans le domaine du patrimoine sur base d'associations, de significations et/ou d'intérêts légaux ou économiques particuliers, ou bien qui peut affecter ou être affecté par des décisions concernant le patrimoine. (ibid)*

Que considère-t-on comme un site de mémoire ?

50. L'attribution de valeurs aux sites patrimoniaux, qu'ils soient culturels ou naturels, repose sur la conviction que ces valeurs sont associées à un lieu particulier. Selon les communautés, les groupes ou même les personnes, des valeurs différentes sont attribuées à chaque site patrimonial.
51. Le présent rapport considère les lieux investis d'une signification historique, sociale ou culturelle en raison des événements qui s'y sont déroulés dans le passé. Ces lieux peuvent revêtir une importance particulière en fonction du rôle qu'ils ont joué pour forger l'identité d'une communauté ou d'une nation. Certains sont avant tout des sites de mémoires et cette valeur mémorielle est généralement perçue comme la plus importante. Dans d'autres cas, les aspects associés à la mémoire font partie des valeurs attribuées au site, mais ils ne sont pas considérés comme essentiels. Nous appelons ces derniers des lieux ou des sites dotés d'aspects mémoriels.
52. Sur un site de mémoire, les valeurs associatives s'avèrent plus importantes que les valeurs matérielles et véhiculer différentes significations, même si les vestiges matériels peuvent être indispensables à la compréhension des valeurs associatives.

Eventail des sites de mémoire

53. Certains sites sont porteurs de plusieurs significations. De nombreux sites mémoriels peuvent aussi posséder des valeurs spirituelles ou religieuses. Aussi l'éventail potentiel de ces sites est-il très large, s'étendant des sites archéologiques antiques à des sites plus récents présentant des aspects mémoriels.
54. De nombreux sites de mémoire peuvent avoir d'autres usages ou significations, liés ou non à leurs caractéristiques mémorielles. Pour de nombreux autres, celles-ci ne constitueront qu'une partie de leur valeur patrimoniale. Par exemple, ils peuvent être des musées, des cathédrales, des mosquées, des palais, des cimetières et des mémoriaux, des monuments commémoratifs, des ensembles architecturaux, des sites archéologiques.
55. Les sites de mémoire peuvent commémorer un grand nombre d'événements ou d'activités importants, tels que :
 - des événements naturels extrêmes : tremblements de terre, raz-de-marée, éruptions volcaniques, incendies
 - un site de l'époque des chasseurs cueilleurs (Précipice à bisons Head-Smashed-in Buffalo)
 - le lieu d'origine ou la tombe de personnalités célèbres (Confucius)

- des lieux associés à des artistes ou des scientifiques connus (Darwin, Cervantès)
- les sites de débarquement (les Européens en Amérique - l'Anse aux Meadows)
- les sites de débarquement en Nouvelle-Zélande (Tongariro National Park)
- la fin d'une épidémie (la Colonne de la Peste à Vienne)
- l'affirmation des droits de l'homme (La Statue de la Liberté)
- d'autres sites, dont des lieux spirituels religieux.

56. Les sites religieux, tels les temples, les églises, les mosquées, les synagogues, possèdent des valeurs immatérielles fortes. Ils peuvent être des lieux mémoriels et, à ce titre, des lieux de pèlerinage. Cependant, s'ils font l'objet d'un classement, et parfois même sur la Liste du Patrimoine mondial, c'est pour d'autres raisons, liées à leur architecture exceptionnelle ou à leur beauté.

57. Il existe également des sites dont les aspects mémoriels sont associés à des conflits ou des événements dramatiques, dont l'interprétation peut susciter des difficultés ou des controverses, surtout au niveau international :

- sites de guerre (champs de bataille, cimetières militaires)
- lieux de violation des droits de l'homme :
 - discrimination (raciale, ethnique, religieuse, de genre, des minorités),
 - esclavage,
 - crime contre l'humanité (génocide),
 - crimes de guerre, massacres de masse,
 - nettoyage ethnique, déplacement de populations,
 - répression coloniale,
 - travail forcé, exploitation, asservissement
 - crimes commis par une dictature, répression de la liberté d'expression, terreur cautionnée par l'État, conditions de détention difficiles, internement, incarcérations,
- lieux de refuge, caches (sites marrons, Underground Railroad aux États-Unis, maison d'Anne Frank)
- lieux célébrant des réalisations (demeures d'activistes connus, lieux de résistance, site de réconciliation et de construction de la paix)
- lieux témoignant de la destruction délibérée du patrimoine (Bamiyan, Palmyre, Tombouctou, Mostar)
- autres.

58. Il importe de souligner une distinction importante entre :

- les lieux reconnus comme des sites de mémoire lorsque la dimension mémorielle prévaut nettement et revêt une signification exceptionnelle, alors que les vestiges physiques peuvent ne présenter qu'une valeur patrimoniale limitée (Gorée, Auschwitz, Hiroshima), et
- les sites dont la dimension mémorielle accompagne d'autres valeurs patrimoniales plus significatives (James Island, Mozambique, ville de pierre de Zanzibar, chantier naval d'Antigua, Liverpool – port marchand).

59. Parfois, comme c'est le cas par exemple des biens inscrits au Patrimoine mondial que sont Carthagène, Bahia, Tombouctou, Djeddah, les ksours de Mauritanie, les anciennes aciéries de Völklingen, des sites présentent un aspect mémoriel qui n'est pas spécifiquement reconnu dans leur classement officiel.

Sites de conscience

60. Apparu dans les années 1990, ce nouveau concept se situe à la croisée de la défense des Droits de l'Homme et de la conservation du patrimoine. On définit les sites de conscience comme des lieux qui :
- interprètent l'histoire ;
 - proposent au public des programmes encourageant le dialogue sur des questions sociales préoccupantes ;
 - offrent au public de s'impliquer et de prendre part à des actions relatives aux questions soulevées ;
 - font la promotion de la justice et de la culture universelle des Droits de l'Homme.
61. Les sites de conscience traitent souvent d'événements de mémoire récente et s'emploient à retracer l'histoire des faits qui se sont déroulés dans ces lieux et à inciter les visiteurs à réfléchir à leurs implications contemporaines. Un site de conscience peut être inscrit au Patrimoine mondial s'il satisfait en particulier aux critères de valeur universelle exceptionnelle.
62. Tous les sites de conscience sont des sites de mémoire, mais de nombreux sites de mémoire ne sont pas des sites de conscience (voir les paragraphes 102 à 106)

Qui décide qu'un lieu est un site de mémoire ?

63. Les sites de mémoire doivent une grande partie de leur valeur à leur reconnaissance par les communautés qui leur sont associées. Qu'elles soient locales ou plus largement réparties, celles-ci définissent les sites de mémoire comme tels en raison des liens qu'elles entretiennent avec eux. Une reconnaissance plus large peut ensuite se produire. Au niveau international, des gouvernements peuvent accélérer ou bloquer la reconnaissance des sites de mémoire.
64. Contrairement aux approches plus traditionnelles, le processus de reconnaissance de ces sites n'est généralement pas conduit par des professionnels du patrimoine, comme les historiens, les architectes du patrimoine et les archéologues. Ils peuvent toutefois soutenir les communautés dans la définition des valeurs associées aux aspects mémoriels et jouer un rôle de médiation. Les professionnels du patrimoine peuvent occuper une position essentielle en apportant un point de vue extérieur et indépendant sur la signification du site. Ils exercent aussi un rôle majeur dans la planification et la mise en œuvre de la conservation et de l'interprétation des sites de mémoire et dans la définition de leur authenticité. Ces lieux obtenant de plus en plus une reconnaissance officielle, le rôle des professionnels du patrimoine pourrait se renforcer, en particulier dans le domaine de la médiation. C'est notamment le cas lorsqu'il est question de classement international étant donné que la signification d'un lieu peut y faire l'objet de points de vue différents encore plus nombreux.

4^e PARTIE INTERPRÉTATION POUR LA COMPRÉHENSION ET LA MISE EN COMMUN DES RÉCITS MULTIPLES DES LIEUX PATRIMONIAUX

65. Selon la Charte de l'ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux, l'interprétation couvre toute la gamme des activités destinées à accroître la prise de conscience publique et améliorer la compréhension de la complexité des sites culturels patrimoniaux. La présentation renvoie plus précisément à une communication soigneusement préparée du contenu interprétatif au moyen de l'organisation des informations et des infrastructures interprétatives d'un site culturel patrimonial.

66. La Charte de l'ICOMOS assigne à l'interprétation sept principaux objectifs :

1. **Faciliter la compréhension et l'appréciation** des sites culturels patrimoniaux et promouvoir la prise de conscience publique et l'engagement dans la nécessité de leur protection et de leur conservation.
2. **Communiquer le sens** des sites culturels patrimoniaux à des audiences diverses par une reconnaissance approfondie et bien documentée de la signification, au moyen de méthodes reconnues d'analyses et de recherches scientifiques ainsi que sur base de traditions culturelles vivantes.
3. **Sauvegarder les valeurs matérielles et immatérielles** propres aux sites culturels patrimoniaux dans leur environnement culturel et naturel ainsi que dans leur contexte social.
4. **Respecter l'authenticité** des sites culturels patrimoniaux en communiquant la signification de leurs matériaux historiques et la portée de leurs valeurs culturelles, tout en les protégeant contre les effets adverses d'infrastructures d'interprétation malvenues et des pressions venant du public, d'une interprétation erronée et inadéquate.
5. **Contribuer à la conservation durable** des sites culturels patrimoniaux par la promotion de la compréhension et la participation du public aux démarches de conservation en cours, en assurant la maintenance à long terme des équipements et services d'interprétation et une révision régulière de leur contenu interprétatif.
6. **Encourager la participation** dans l'interprétation des sites culturels patrimoniaux en facilitant l'implication active des acteurs et des communautés associées dans le développement et la mise en œuvre des programmes d'interprétation.
7. **Développer des normes techniques et professionnelles** pour l'interprétation et la présentation du patrimoine, incluant les technologies, la recherche et la formation. De telles normes doivent être adéquates et durables dans leur contexte social.

67. Ces définitions et ces principes s'appliquent à tous les sites patrimoniaux, qu'ils soient culturels ou naturels. L'interprétation et la présentation sont importantes à la fois pour améliorer la compréhension d'un site par le public et pour éclairer une gestion appropriée du site patrimonial puisqu'elles portent sur la mise en lumière des valeurs à protéger. Il est indispensable d'intervenir avec tact si plusieurs communautés sont impliquées car elles peuvent avoir des perceptions divergentes ou contradictoires.

68. Les lieux patrimoniaux doivent avoir un système de gestion. Dans la pratique, celui-ci dépendra de la nature du site, notamment de son propriétaire, mais aussi de son

contexte juridique et social, qu'il soit national ou régional. Le système de gestion peut par conséquent prendre de nombreuses formes. Ses principales caractéristiques devraient néanmoins être l'ouverture et la transparence, la participation de toutes les parties prenantes y compris la communauté locale, et une compréhension commune de toutes les valeurs patrimoniales du lieu. La gestion fera normalement partie d'un processus cyclique de planification, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de retours.

69. L'interprétation devrait faire partie intégrante du système de gestion d'un lieu patrimonial. Une bonne gestion se fonde sur une approche concertée de l'interprétation et de la sensibilisation entraînant une meilleure compréhension du lieu patrimonial par l'ensemble des parties intéressées (voir les Manuels de référence de l'UNESCO *Gérer le Patrimoine mondial culturel* et *Gérer le Patrimoine mondial nature*).
70. L'interprétation représente un élément essentiel de la gestion des sites avec aspects mémoriels, dans la mesure où il s'avère important de proposer un récit global, inclusif et souvent nuancé. L'interprétation des sites contestés peut soulever des difficultés, notamment lorsqu'il existe des points de vue différents sur la signification ou l'histoire d'un lieu particulier. Elle peut toutefois également offrir la possibilité de rassembler des communautés défendant des perspectives différentes précisément grâce au processus d'une élaboration soigneusement pensée et complète de l'interprétation du site. L'interprétation des sites conflictuels nécessite une attention particulière afin de ne pas accentuer encore davantage les divisions.
71. La "Note pratique pour l'interprétation" de la Charte de Burra de l'ICOMOS Australie définit une approche globale de la planification et de la mise en œuvre de l'interprétation reposant sur la Charte de Burra elle-même et sur les objectifs de la Charte de l'ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux. Elle souligne l'importance d'un plan d'interprétation. Ce processus devrait couvrir la réalisation, et la mise à jour le cas échéant, d'un inventaire des atouts et des ressources d'un lieu patrimonial, la détermination du public visé, l'élaboration d'une politique d'interprétation, le choix des principaux thèmes et récits interprétatifs, ainsi que l'adoption de méthodes et techniques d'interprétation appropriées, suivie de leur mise en œuvre. La "Note pratique" met également en évidence des questions qu'il conviendra certainement de résoudre au cours de ce processus et propose des orientations pour y parvenir. L'importance de respecter les liens particuliers existant entre des populations et un lieu particulier, d'une part, et la reconnaissance du fait que certains lieux revêtent plusieurs valeurs potentiellement conflictuelles, d'autre part, sont des points qui concernent tout particulièrement les sites de mémoire. La "Note pratique" insiste sur la nécessité d'impliquer les parties prenantes et les communautés associées dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'interprétation.
72. Au niveau international, la reconnaissance et l'interprétation d'un site de mémoire ou de sites avec aspects mémoriels devraient particulièrement veiller à respecter les sensibilités des autres pays et des communautés extérieures, dans l'esprit de coopération de l'UNESCO et de la Convention du patrimoine mondial. Pour tous les sites de mémoire, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux, l'interprétation doit être éthique et conforme aux valeurs du site et à son authenticité. Elle doit être honnête, juste et ouverte et inclure plusieurs récits différents. Une évaluation

externe de l'interprétation proposée s'avère souvent très utile pour parvenir à satisfaire à ces critères. Il s'avère aussi important d'éviter d'introduire des idées et des points de vue actuels (présentisme) qui seraient anachroniques dans des descriptions ou des interprétations du passé, qu'il importe plutôt de replacer dans leur contexte historique.

73. Au niveau international, l'interprétation des sites de mémoire devrait :

Droits culturels

- souligner l'importance du patrimoine en tant que droit culturel et son rôle dans la formation de l'identité, en particulier pour les résidents et les autres communautés concernées ;
- reconnaître que les sites naturels peuvent avoir des valeurs culturelles et associatives ;

Approche inclusive

- illustrer la perception actuelle de la signification et les valeurs associatives d'un lieu patrimonial et revoir à intervalles réguliers la compréhension de ces valeurs ;
- prendre en compte les points de vue des communautés associées au site d'une manière ou d'une autre, étant donné que c'est souvent elles qui nourrissent la mémoire du site ;
- impliquer non seulement les communautés locales, mais aussi toutes les autres parties prenantes concernées ;

Préoccupation sociale

- attirer l'attention sur les dimensions sociales, économiques et environnementales du site patrimonial ;

Gestion

- présenter et décrire les valeurs générales (et en particulier les valeurs associatives) associées à la valeur universelle exceptionnelle lors de l'élaboration d'un système de gestion pour l'inscription d'un bien au Patrimoine mondial (ainsi que pour les listes indicatives) ;

Conservation

- attirer l'attention sur les questions de conservation / restauration et sur l'ordre de priorité des mesures de conservation liées aux aspects mémoriels ;

Respect mutuel et coopération

- être conforme aux principaux objectifs de l'UNESCO et de la Convention du patrimoine mondial, de la Recommandation de 1972 pour la protection du patrimoine culturel et naturel au niveau national et aux principes du Comité du patrimoine mondial figurant dans la *Politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les procédures de la Convention du patrimoine mondial* (dialogue, compréhension mutuelle, tolérance, respect), pour tous les sites patrimoniaux.

74. Lors de l'interprétation des sites de mémoire, il sera nécessaire :

Identification des valeurs

- d'identifier les valeurs associatives dans le cadre de la définition globale de la signification d'un lieu patrimonial en impliquant toutes les parties prenantes et en tenant compte de leurs éventuelles divergences de vues ;
- de décider de la manière de transmettre la multiplicité des valeurs et des significations du lieu patrimonial au moyen de l'interprétation et de la présentation, tout en soutenant la participation de la communauté ;
- d'anticiper les changements de signification et d'interprétation du lieu patrimonial au fil du temps ;

Médiation entre les avis divergents

- de gérer les valeurs différentes et parfois divergentes, contestées ou contradictoires qui résultent des perceptions différentes qu'ont les parties prenantes du lieu patrimonial ou de la priorité à donner à ces différents points de vue. Il peut se révéler nécessaire de présenter plusieurs récits historiques d'un lieu ;
- d'utiliser l'interprétation en tentant de surmonter ces différences, d'offrir un espace respectueux à toutes les expériences tout en évitant ou en réduisant au minimum leur exploitation politique. Cela peut conduire à une démarche positive de reconstruction des liens sociaux entre communautés ;
- d'ouvrir l'interprétation des sites de mémoire à la réconciliation, voire au pardon ;

Communication

- de décider comment sensibiliser le public, diffuser les informations et proposer des programmes éducatifs ;

Conservation

- d'inclure de manière symbolique des preuves matérielles, des archives ou des témoignages oraux à l'interprétation des sites de mémoire ;
- d'adopter une politique de conservation des vestiges physiques liés aux aspects mémoriels du site ;

Recherche

- d'adopter une politique de recherche, de diffusion et de partage des informations ;

Gestion équilibrée

- de décider comment associer une meilleure compréhension des valeurs mémorielles, la conservation du site, sa fonction éducative et le développement économique et social de la communauté.

75 Aucune vérité n'étant absolue, tout récit relatif à un site constitue une interprétation des éléments probants dont on dispose. Les interprètes et les autres parties prenantes, dont les communautés concernées, peuvent par conséquent estimer intéressant de travailler avec le concept des quatre vérités utilisé par la Coalition internationale des sites de conscience :

- vérité officielle – reconnaissance ou déni public et officiel des événements ;
- vérité narrative – récits des victimes, témoins et auteurs des faits ;
- vérité sociale – établie grâce à l'interaction avec le public et les parties prenantes ;
- vérité curative – vérité qui aide à réparer les préjudices et à prévenir la récurrence de la violence.

76 Une large gamme de techniques et d'outils peut être utilisée pour l'interprétation des sites. Avant de choisir les techniques et les méthodes les plus appropriées, il faut au préalable déterminer les objectifs de l'approche interprétative. Dès lors que l'on aura défini clairement les publics et les récits potentiels ainsi que les ressources disponibles tant pour l'élaboration initiale de l'interprétation que pour son suivi et sa mise à jour future, il convient de sélectionner les outils et méthodes à utiliser. Si l'on redoute qu'un site ne subisse des pressions trop fortes de la part des visiteurs, des formes d'interprétation à distance peuvent s'avérer préférables.

77 Certaines techniques et approches sont indiquées ci-dessous, allant d'une interprétation en face-à-face jusqu'aux méthodes à distance. Il est impossible d'établir un classement définitif étant donné que certaines techniques interprétatives peuvent être utilisées de plusieurs façons et mises en œuvre sur le site ou en dehors de celui-ci.

- Visites guidées
- Conférences sur site
- Reconstitutions
- Signalétique
- Expositions
- Réalité virtuelle
- Réalité augmentée
- Réalité immersive
- Réalité mixte
- Applications pour smartphones
- Interprétation intégrée (dans le domaine public)
- Interprétation sculpturale et art public
- Publications, y compris guides
- Nouveaux médias pour capter les témoignages, tels que sites Web et réseaux sociaux
- Formation des jeunes publics
- Espaces thérapeutiques
- Musées :
 - musées de site / de communauté
 - musées mobiles ou virtuels
 - galeries d'art

78 L'intervention d'artistes contemporains est particulièrement indiquée dans certains sites de mémoire, parfois dans une salle qui leur est réservée. L'art peut évoquer avec force des événements du passé, en stimuler des perceptions nouvelles et établir un lien entre les ressentis passés et actuels, tout en attirant un nouveau public.

5^e PARTIE INCIDENCE DU CLASSEMENT DES SITES DE MÉMOIRE SUR LEUR INTERPRÉTATION

- 79 La reconnaissance initiale d'un lieu patrimonial et sa définition constituent la première étape de son interprétation. Cette reconnaissance prendra souvent la forme d'un classement juridique au niveau local, national ou international. Cette forme de reconnaissance d'un site, surtout s'il s'agit d'un classement juridique, influencera en retour sa définition et son interprétation. Chaque dispositif répond à ses propres règles et il faudra définir les valeurs d'un lieu en fonction de ces règles. Les données de l'interprétation dépendent dans une certaine mesure de la perception de la signification du lieu associée au classement. Il demeure toujours possible de porter l'interprétation au-delà des limites des valeurs identifiées lors de la reconnaissance officielle, en évoquant ces valeurs associatives dans le plan de gestion.
- 80 Par conséquent, si les valeurs d'un site de mémoire ne sont pas reconnues correctement par le classement, les aspects mémoriels risquent de ne pas être suffisamment traités dans l'interprétation. À l'inverse, la reconnaissance officielle d'un site de mémoire aura tendance à donner un statut officiel à l'interprétation présentée dans le classement du site et à mettre en évidence cet aspect de son histoire.
- 81 Les deux rapports destinés au Conseil des Droits de l'Homme de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'écriture de l'Histoire et la "mémorialisation" analysent de manière exhaustive la difficulté de traiter les sites mémoriels et formulent des recommandations importantes. Ils soulignent les risques de manipulation de l'Histoire, la nécessité de conduire des recherches académiques indépendantes et d'ouvrir des débats. Ils examinent tant la situation des victimes que celle des auteurs, la question de la temporalité, le lieu de la pensée critique et de l'engagement civique.
- 82 Les reconnaissances internationales officielles relèvent des conventions et programmes de l'UNESCO et de certains dispositifs régionaux, comme le "Label du patrimoine européen". D'autres sont gérées par des organisations non gouvernementales (ONG). C'est le cas de la Coalition internationale des sites de conscience (CISC). Il y a aussi le programme "Monuments en danger" du Fonds mondial pour les monuments et les projets du Global Heritage Fund. Un même site peut être classé simultanément au titre de plus d'un de ces dispositifs, au niveau national ou même international.
- 83 Toutes les formes de reconnaissance internationale auront une incidence sur l'interprétation d'un lieu. Hormis les restrictions induites par l'identification de valeurs particulières par le biais d'un classement ou d'un autre dispositif, le fait de porter un site à l'attention du monde entier peut mettre en jeu des sensibilités et des points de vue beaucoup plus diversifiés que lorsque l'on se situe au niveau national. Il est impératif d'en tenir compte dans toute approche de l'interprétation. Il importe également que le classement en site de mémoire n'altère pas les valeurs du site et ne privilégie pas indûment une interprétation au détriment d'une autre.
- 84 Il est donc possible de recourir à plusieurs classements pour les sites mémoriels. Les listes établies au titre des dispositifs présentés ci-après dépendront des termes

de la convention ou du programme en question. Une liste établie dans le cadre d'un dispositif précis aura par conséquent tendance à marquer l'interprétation du site.

Biens du Patrimoine mondial

- 85 Il convient de garder à l'esprit que la Convention du patrimoine mondial a été adoptée en 1972 pour fournir un instrument international organisant une coopération dans la protection du patrimoine culturel et naturel. Elle porte principalement sur le patrimoine de valeur universelle exceptionnelle. L'objectif est de permettre, dans un cadre international, l'identification, la protection, la conservation, la présentation et la transmission de ce patrimoine aux générations futures. Les travaux préparatoires ne font jamais allusion à des lieux patrimoniaux qui pourraient être qualifiés de sites de mémoire. D'où la circonspection du Comité du patrimoine mondial quand il eut à en traiter, en 1979 (voir plus bas).
- 86 Rappelons que La Convention du patrimoine mondial considère comme "patrimoine culturel" les monuments, les ensembles et les sites, et comme "patrimoine naturel", les sites présentant des caractéristiques esthétiques ou géologiques naturelles, des habitats menacés ou des zones de biodiversité qui ont une valeur universelle exceptionnelle. La composante matérielle d'un bien culturel figurant sur la Liste du Patrimoine mondial est indispensable à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle. Les sites de mémoire ne peuvent être classés comme tels au Patrimoine mondial que si leur aspect mémoriel peut être directement associé à certaines de leurs caractéristiques physiques. Les biens inscrits au Patrimoine mondial pour toute autre raison peuvent néanmoins présenter des caractères mémoriels qui ne sont pas reconnus dans leur valeur universelle exceptionnelle. Si un bien est inscrit au Patrimoine mondial en raison de ses aspects mémoriels, sa valeur mémorielle doit être significative pour l'ensemble de l'humanité, et pas uniquement à un niveau local ou national.
- 87 Les valeurs associatives sont traitées par le critère (vi) qui, depuis 2005, stipule :
- "être directement et matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères)".*
- Il est important que les valeurs associatives utilisées pour justifier le recours au critère (vi) aient une "signification universelle exceptionnelle". Outre cette signification, la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien et son inscription au Patrimoine mondial est soumise aussi à une exigence d'authenticité / intégrité, d'une protection et d'une gestion appropriées. Les valeurs associatives peuvent également être reconnues en vertu d'autres critères culturels (critères (i), (iii), (v), par exemple) ou naturels (critère (vii), par exemple).
- 88 Le Comité du patrimoine mondial n'a jusqu'à présent inscrit que 12 sites sur la base du seul critère (vi), le plus récent étant le site archéologique du quai de Valongo, à Rio de Janeiro, où débarquaient les esclaves africains après la traversée de l'Atlantique. D'autres sont l'île de Gorée (1978), Auschwitz Birkenau (1979), le mémorial de la paix d'Hiroshima (1996) ou le quartier du vieux pont de la vieille ville de Mostar (2005).

- 89 Au fil des ans, le critère (vi) relatif aux valeurs associatives, n'a pas toujours été appliqué de la même manière par le Comité du patrimoine mondial lors de l'inscription des biens. Certains biens figurant sur la liste comme sites de mémoire ont été inscrits au titre de plusieurs critères. C'est le cas de Robben Island, inscrite en vertu des critères (iii) et (vi) à une époque où il n'était pas possible d'utiliser uniquement ce dernier.
- 90 Le Comité du patrimoine mondial fait généralement preuve de prudence dans l'utilisation du critère (vi) et la reconnaissance des sites de mémoire comme biens du Patrimoine mondial. Cette position date de 1979, lorsqu'il a décidé d'inscrire Auschwitz comme un site unique représentant tous les camps de concentration et de la mort de la Seconde Guerre mondiale et limitant ainsi l'inscription d'autres sites de nature similaire. Lors de la même réunion du Comité, il a été également décidé de ne pas inscrire la maison de l'inventeur Franklin Edison afin que "la liste ne devienne pas une sorte de tableau d'honneur compétitif pour les hommes célèbres de différents pays". Un document d'orientation présenté à cette même réunion incitait à la prudence lors de l'inscription de sites qui seraient reconnus aujourd'hui comme sites de mémoire. Le Comité a répondu en exprimant son accord :
- 35.(v) Une attention particulière doit être apportée aux cas qui relèvent du critère (vi) pour qu'on n'aboutisse pas à une dévalorisation de la Liste par le grand nombre potentiel de nominations ainsi que par des difficultés politiques. Les propositions concernant en particulier les événements historiques et les personnages célèbres pourraient en effet être fortement influencées par des considérations particularistes et nationalistes qui iraient à l'encontre des objectifs de la Convention du patrimoine mondial. (CC-79/ CONF .003/13 <http://whc.unesco.org/archive/1979/cc-79-conf003-13f.pdf>)*
- 91 L'utilisation du critère (vi) a été revue à plusieurs reprises, la dernière fois en 2012, lors d'une réunion thématique d'experts à Varsovie, sans apporter toutefois de changement majeur à l'approche du Comité. Dans une démarche parallèle à la présente étude, elle fait l'objet d'un nouvel examen par un groupe d'experts, qui préconise de conserver telle quelle la formulation du critère (vi).
- 92 Si un bien a été inscrit au Patrimoine mondial essentiellement parce qu'il est un site de mémoire, son inscription ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur la capacité à interpréter ses aspects mémoriels au-delà de la nécessité, dans un contexte international, de respecter aussi bien les points de vue des parties prenantes des autres pays que ceux exprimés dans le pays du site. Comme indiqué précédemment, cette contrainte devrait s'appliquer à tous les biens ayant une portée internationale.
- 93 L'inscription d'un site au Patrimoine mondial au titre d'autres valeurs risque de menacer la capacité à interpréter ses aspects mémoriels. Alors que rien n'empêche que l'interprétation aille au-delà de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien, l'on constate dans la pratique que ce n'est généralement pas le cas. L'interprétation se concentrera inévitablement sur la valeur universelle exceptionnelle du bien telle que reconnue lors de l'inscription. Rien n'empêche pourtant que le plan de gestion évoque ces aspects mémoriels dans l'esprit préconisé par ce rapport.

- 94 Si les aspects mémoriels présentent une importance principalement nationale ou même régionale, ils risquent d'être minimisés dans l'interprétation. Compte tenu de sa nature même, la Convention du patrimoine mondial apparaît moins adaptée pour mener un travail sur la portée mémorielle d'un tel site, aujourd'hui et à l'avenir, que dans le concept de site de conscience. Son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial risque davantage de limiter, plutôt que de renforcer, l'interprétation de ces aspects mémoriels.
- 95 Il est important qu'un État proposant un bien présentant des aspects mémoriels qui peuvent s'avérer douloureux pour certaines communautés, en particulier des communautés d'autres pays, ouvre un dialogue avec ces parties prenantes, en recourant éventuellement à la médiation, pour parvenir à une interprétation commune ou, tout au moins, à mentionner les différents des points de vue dans l'interprétation du lieu. Les efforts entrepris en ce sens devraient être expressément indiqués dans le dossier de proposition d'inscription.

2003 Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- 96 La convention reconnaît "*... les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel*".
- 97 Ces pratiques doivent toujours avoir cours. Cette convention (2003) peut donc être considérée comme une alternative uniquement si, d'une part, le site est associé à un patrimoine vivant (art 2) et si, d'autre part, toutes les communautés ou, le cas échéant, les personnes impliquées ont participé au processus d'inscription.

La reconnaissance récente du district de Zaña, au Pérou, comme "Site de mémoire de l'esclavage et de l'héritage culturel africain" montre que cette possibilité existe, même si elle est faible.

- 98 Les sites de mémoire auxquels ne sont plus associées des pratiques actives de commémoration, que ce soit sur le lieu même ou à proximité, ne peuvent être reconnus dans le cadre de cette convention. Par ailleurs, même si un site était éligible, son interprétation se concentrerait probablement sur les raisons pour lesquelles il a été inscrit sur les listes de la convention. Or, à moins que celles-ci ne citent directement les aspects mémoriels du site, l'interprétation risque de ne pas les prendre en compte.

Programmes spéciaux de l'UNESCO

- 99 Le projet de l'UNESCO sur la route de l'esclave s'attache depuis de nombreuses années à sensibiliser les populations à la traite transatlantique sous toutes ses formes. Le projet reconnaît des sites associés à l'esclavage et à la traite négrière. Un guide devrait être publié prochainement : *Manuel pour les gestionnaires de sites et des routes de mémoire en rapport avec l'héritage de l'esclavage*.

- 100 Le programme "Mémoire du monde" répertorie et préserve le patrimoine documentaire (au sens large) dans l'optique de "*favoriser le partage des connaissances pour une compréhension et un dialogue renforcés, afin de promouvoir la paix et le respect de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité humaine*" (Recommandation 2015 concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique).
- 101 Dans certains cas, ce patrimoine documentaire retrace des événements survenus dans un lieu particulier. Connaître par exemple l'existence de la Magna Carta (la Grande Charte anglaise des libertés de 1215) confère une portée et une signification plus importante à Runnymede, en Angleterre, où elle a été signée.

Coalition internationale des sites de conscience (CISC)

- 102 La CISC est le seul réseau mondial de sites historiques, musées ou initiatives mémorielles qui mettent en relation les luttes du passé et les mouvements de défense des Droits de l'Homme. Ses membres cherchent à passer "De la mémoire à l'action" et s'inspirent de la démarche entamée par Nelson Mandela de "Vérité, justice et réconciliation". Il s'agit d'une organisation non gouvernementale.
- 103 Les sites de mémoire sont des lieux investis d'une signification historique, sociale ou culturelle liée aux événements qui s'y sont déroulés. Ils peuvent ainsi revêtir une importance particulière dans la formation de l'identité d'une communauté ou d'une nation (voir la 3^e partie, plus haut).
- 104 Un site de conscience est un site de mémoire qui témoigne de l'événement historique qui s'est déroulé dans un lieu et qui incite dans le même temps les visiteurs à réfléchir et à agir sur les implications actuelles de cet événement. Un site de conscience peut commémorer des événements très récents, contrairement aux sites de mémoire qui sont plutôt définis officiellement après un certain délai, afin que le passage du temps permette de dégager clairement sa signification.
- 105 Bien que les sites de conscience et les sites de mémoire soient intimement liés au passé, les premiers se distinguent par leur engagement ferme dans l'avenir. Leurs expositions, leurs programmes destinés au public et leurs missions sont résolument tournés vers le futur. Ils sont reliés au passé dans la mesure où celui-ci peut livrer des enseignements et inciter les communautés à réagir sur des questions actuelles similaires. Ils prennent également en compte les archives, les pratiques et les commémorations, les manuels, les emblèmes et les symboles.
- 106 Comme les sites de mémoire, les sites de conscience se présentent sous de multiples formes, des lieux historiques aux mémoriaux ou aux archives. Ils utiliseront toutefois toujours leur source principale comme un moteur susceptible de provoquer des discussions et d'agir sur les questions analogues contemporaines. Par exemple, la "Maison des Esclaves", bâtiment historique sur l'île de Gorée associé à la traite négrière, constitue aujourd'hui un centre de ressources éducatives sur la traite transatlantique et l'esclavage contemporain. On peut également citer l'archivage des personnes disparues au Liban, qui présente aussi

un mémorial en ligne sur lequel les parents de ces personnes peuvent déposer leur récit personnel, pour chercher à faire leur deuil ou pour définir les responsabilités pour le futur.

Conclusion

- 107 L'aspect mémoriel des lieux patrimoniaux existe depuis très longtemps, mais ce n'est que depuis les décennies récentes qu'il a été explicitement pris en compte, suite à la reconnaissance de sites de mémoire. La reconnaissance des sites de conscience, qui visent à guérir les blessures du passé en se tournant vers l'avenir, s'avère encore plus récente. Si certains lieux patrimoniaux sont importants avant tout pour leurs aspects mémoriels, de nombreux autres tirent leur importance d'autres valeurs, mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques mémorielles dont il convient de tenir compte dans leur interprétation.
- 108 Les sites de mémoire et les sites de conscience et, bien sûr, tout site présentant des caractères mémoriels, peuvent être controversés en raison des points de vue contradictoires exprimés par les parties prenantes. Leur interprétation doit être réalisée avec précaution. Celle-ci se doit d'être globale et de prendre en compte toutes les sensibilités associées à un lieu, depuis la phase de reconnaissance et de classement juridique, jusqu'à la gestion de ces lieux.
- 109 Ce besoin est très bien exposé dans le rapport de la réunion de Nara +20, de 2014. Ce rapport a passé en revue les développements observés depuis l'adoption de la Déclaration de Nara sur l'authenticité, en 1994 et stipule, notamment :

4. Demandes concurrentes et interprétations

Le Document de Nara invite au respect de la diversité culturelle dans les cas où les valeurs culturelles apparaissent être en conflit. Pendant les vingt dernières années, il est devenu évident que les valeurs et les significations concurrentes du patrimoine peuvent conduire à des conflits apparemment irréconciliables. Afin d'aborder de telles situations, des processus crédibles et transparents sont nécessaires pour arbitrer les différends concernant le patrimoine. Ces processus exigeraient que les communautés en conflit s'accordent pour participer à la conservation du patrimoine, même si une compréhension commune de sa signification est hors d'atteinte.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires, portant sur les méthodes pour la formation de consensus concernant les pratiques du patrimoine.

Le Groupe de Travail espère que ce rapport apportera une contribution à ces travaux.

PARTIE 6 RECOMMANDATIONS

Introduction

Les aspects mémoriels des lieux patrimoniaux relèvent de la reconnaissance de leurs valeurs associatives, lesquelles, dans des circonstances exceptionnelles, peuvent même justifier une telle reconnaissance comme Site de Mémoire. L'interprétation de ces valeurs associatives mémorielles requiert une approche prudente et attentive.

L'étude s'est attachée à souligner la nécessité d'une telle approche dans la définition et l'interprétation de tous les lieux présentant des aspects mémoriels, spécialement des Sites de Mémoire. Les recommandations sont un résumé des principales actions qui peuvent s'avérer nécessaires à la lumière de cette étude mais ne peuvent refléter toute la sensibilité requise dans l'interprétation d'un site mémoriel, tout particulièrement dans un contexte international. Il est très important de considérer la mise en œuvre de ces recommandations dans le cadre de l'analyse complète exposée dans ce rapport.

Concernant tous les sites patrimoniaux

Approches de l'interprétation

- 1. L'interprétation des aspects mémoriels sont à considérer aussi bien pour les lieux qui sont principalement des Sites de Mémoire que pour les lieux qui sont porteurs d'autres valeurs patrimoniales majeures.*
- 2. Compte tenu du fait qu'il peut y avoir différentes perceptions d'un Site de Mémoire à traiter par l'interprétation, le cadre d'interprétation doit être inclusif et couvrir le contexte et le passé historique du lieu et ses significations contemporaines, dans une perspective de dialogue et d'apaisement.*
- 3. Ceux qui élaborent l'interprétation d'un lieu à aspects mémoriels doivent identifier les groupes et les communautés qui portent un intérêt à ce lieu, y compris ceux qui nourrissent des vues différentes ou même conflictuelles. Ils doivent promouvoir leur implication aussi tôt et aussi complètement que possible en vue d'identifier les valeurs et vérifier ces données ainsi que pour créer de futures possibilités d'identification et de partage d'expériences et d'objectifs.*
- 4. Il convient de fonder l'identification des valeurs associatives des Sites de Mémoire et des biens patrimoniaux à aspects mémoriels sur une recherche multidisciplinaire et des analyses comparatives, en s'ouvrant aux critiques, aussi bien locales qu'extérieures. Le but est d'élaborer un cadre interprétatif qui inclue les multiples récits relatifs à ce site, en se basant sur les sources documentaires, les archives, les témoignages (oraux, écrits ou en images) et les preuves matérielles.*
- 5. Le cadre interprétatif des Sites de Mémoire et lieux patrimoniaux à aspects mémoriels doit prendre en considération la possibilité d'un changement dans le temps, aussi bien de la compréhension des événements du passé que de la volonté*

d'une communauté de contribuer à nourrir les récits d'un site, de manière à permettre une évolution de l'interprétation de ce lieu.

Principes

6. *Il convient de suivre les principes et les méthodes de référence, notamment :*
 - *La Charte de l'ICOMOS relative à l'interprétation et à la présentation, en particulier le Chapitre 6 sur "le caractère inclusif",*
 - *Le Code de déontologie de l'ICOM, en particulier les Principes 1-6,*
 - *Les manuels de l'UNESCO pour la gestion du patrimoine mondial, culturel et naturel,*
 - *Le Code global du tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme,*
 - *La Charte de l'ICOMOS relative au tourisme culturel international.*

Communication

7. *Relier la narration principale du site, ses thèmes et ses données historiques à des supports média appropriés, aussi bien sur le site qu'en dehors.*
8. *Mettre en œuvre des programmes d'implication publique intergénérationnels et interculturels, y compris des actions d'éducation, particulièrement pour la jeunesse, ainsi que des programmes de formation pour gestionnaires de site, enseignants, voyageurs, guides, communautés locales et tous ceux, journalistes, spécialistes en communication et experts en marketing, qui sont impliqués dans l'interprétation des Sites de Mémoire et des autres lieux patrimoniaux à aspects mémoriels.*
9. *Assurer l'accès le plus large possible à tous, aussi bien au site qu'à toutes les sources documentaires, quels que soient les handicaps physiques ou autres.*
10. *Encourager activement la coopération en réseau avec des sites patrimoniaux similaires.*

Conservation

11. *Inclure la conservation des preuves matérielles (les vestiges physiques) et de la documentation (archives, témoignages) dans le programme-cadre interprétatif pour conserver et entretenir les éléments de preuve, l'authenticité et l'intégrité du site, et sensibiliser le public aux exigences de cette préservation par la consultation régulière de la communauté et l'information des visiteurs.*

Réflexion théorique continue et formation

12. *Soutenir une réflexion théorique continue, la recherche et la diffusion des résultats sur le concept de Site de Mémoire et continuer à recueillir des exemples de bonne pratique d'interprétation et de gestion.*

Concernant les biens inscrits ou proposés à l'inscription au Patrimoine mondial

13. *Faire explicitement référence à la vision et aux valeurs de l'UNESCO dans l'interprétation des biens du patrimoine mondial, particulièrement s'ils comportent des aspects mémoriaux, en termes de dialogue culturel, de compréhension mutuelle et de respect.*
14. *Insister pour qu'un Site de Mémoire reconnu comme tel suive les orientations exposées plus haut pour tous les Sites de Mémoire, dans une perspective globale, internationale et que soit démontrée sa signification universelle exceptionnelle.*
15. *Reconnaître que certains biens inscrits ou proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur base d'autres critères peuvent avoir une valeur associative mémorielle qui doit être interprétée comme une partie ou une dimension additionnelle de la Valeur Universelle Exceptionnelle. S'il y a des aspects mémoriels susceptibles de blesser certaines communautés, que ce soit au plan national ou international, ces dimensions doivent être particulièrement prises en considération dans l'interprétation du site.*
16. *En vue de permettre l'élaboration de cadres interprétatifs inclusifs, éviter qu'une proposition d'inscription au Patrimoine mondial d'un bien culturel recelant de possibles souvenirs conflictuels intervienne avant un certain délai (par exemple, 50 ans ou deux générations après les événements).*
17. *En élaborant des cadres interprétatifs pour les biens inscrits ou proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial comportant des aspects mémoriels, prendre en compte toute analyse critique académique internationale indépendante relative aux propositions d'interprétation.*

Bibliographie sélective et documents de référence

- Ashworth, Gregory, 2004. "Tourism and the Heritage of Atrocity". University of Groningen.
<http://www.rug.ne/research/portal/files/2977322/tourism.pdf>
- Cameron, Christina, 2010. "World Heritage Sites of Conscience and Memory", in Offenhäusser, D., Zimmerli, W., and Albert M-T, (Eds), in *World Heritage and Cultural Diversity*, German Commission for UNESCO, Bonn, pp 112-119
- Duffy, M., 2011. "Paul Ricoeur's Pedagogy of Pardon: A Narrative Theory of Memory and Forgetting". London: Continuum International Publishing
- Fredheim, Harald and Khalaf Manal, 2016. "The Significance of Values: Heritage Value-typologies Re-examined". *International Journal of Heritage Studies*, Vol. 22,6: pp 466-481
- Hartley, Ralph, 2012. "Signifying the Place of Unforgettable Memory: Atrocity and Trauma in Post-Conflict Landscape". Digital Commons, University of Nebraska. Lincoln.
<http://digitalcommons.unl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1058&context=anthropologyfacpub>
- Hartog, François, 2003. "Régime d'historicité. Présentisme et expériences du temps". Paris, Le Seuil
- Hoffman, Eva, 2000. "Complex Histories, Contested Memories: Some Reflections on Remembering Difficult Pasts". Berkeley, University of Berkeley (Doreen B. Townsend Centre occasional papers series) http://townsendcenter.berkeley.edu/sites/default/files/publications/OP23_hoffman.pdf
- ICCROM, 2007. Nicholas Stanley-Price. "Cultural Heritage in Postwar Recovery".
http://www.iccrom.org/ifrcdn/pdf/ICCROM_ICSO6_CulturalHeritagePostwar_en.pdf
- ICOM "Code de Déontologie"
http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Codes/ICOM-code-Fr-web.pdf
- ICOMOS, 2008. "Charte pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux"
http://www.icomos.org/charters/interpretation_f_pdf
- ICOMOS, 1994. "Document de Nara sur l'authenticité"
WHC/94/CONF.003/INF.008 Paris 9 June 1977
<http://whc.unesco.org/archive/1994/whc-94-conf003-inf8e.pdf>
- ICOMOS, 2014. Document de Nara + 20 sur "Les pratiques patrimoniales, les valeurs culturelles et le concept d'authenticité"
http://www/japan-icomos.org/pdf/nara20_final_fr_pdf
- ICOMOS, 1999. "Charte internationale du tourisme culturel"
https://www.icomos.org/charters/tourism_f.pdf
- ICOMOS Australia "Burra Charter" and "Interpretation Practice Note"
<http://australia.icomos.org/publications/charters/>
http://australia.icomos.org/wp-content/uploads/Practice-Note_Interpretation.pdf
- ICSC, 2010. Hamber, Brandon, Liz Sevchenko and Ereshnee Naidu. "Utopian Dreams of Practical Possibilities? The Challenge of Evaluating the Impact of Memorialization in Societies in Transition". *International Journal of Transitional Justice*.
<http://www.sitesofconscience.org/wp-content/uploads/2017/07/International-Journal-of-TJ-Article-Nov.-2010-3-1.pdf>
- ICSC, 2012. Ereshnee Naidu, with contributions of Gabriel Bix, Hoque Mofidul and Yasmin Sooka. "From Memory to Action: A Toolkit for Memorialization in Post-Conflict Societies".
<http://www.sitesofconscience.org/wp-content/uploads/2017/07/Memorialisation-Toolkit-English.pdf>

ICSC, 2016. Cuéllar Julieta and Sophia Milosevic Bijleveld. "Memory and Education: Innovative Approaches at Sites of Conscience".

<http://www.sitesofconscience.org/wp-content/uploads/2017/07/Memory-and-Education-Innovative-Approaches-at-Sites-of-Conscience-3.pdf>

IUCN. Report on "Protected Landscapes and Cultural and Spiritual Values"

<https://www.iucn.org/content/protected-landscapes-and-cultural-and-spiritual-values>

López, Rosas, 2013. "Museo en tiempos de conflicto: memoria y ciudadanía en Colombia. Bogota. Universidad Nacional de Colombia

Memorial para la Concordia – Guatemala

<http://mapeo.memorialparalaconcordia.org/>

<http://www.memoriavirtualguatemala.org/>

Moore, Lisa, 2009. "(Re)covering the Past. Remembering the Trauma: The Politics of Commemoration at Sites of Atrocity". *Journal of Public and International Affairs*. Princeton

<http://jpia.princeton.edu/sites/jpia/files/2009-3.pdf>

National Association of Japanese Canadians, 2010. "World War II Experience". Available at

<http://www.najc.ca/thenandnow/experience.php>

Nora, Pierre, dir., 1997. "*Les lieux de mémoire*". Paris, Gallimard.

Novic, Elisa, 2016. "The Concept of Cultural Genocide" An International Law Perspective. Oxford University Press

ONU, 2013 and 2014. 2 "Rapports spéciaux de la Commission des Droits de l'Homme à l'Assemblée générale sur l'écriture de l'Histoire et sur la mémorialisation"

<http://www.ohchr.org/FR/issues/CulturalRights/Pages/HistoricalMemorialNarratives.aspx>

ONU, 2007. "Declaration des Droits des peuples indigènes"

<https://www.un.org/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights>

Organisation Mondiale du Tourisme, 1999. "Code global du tourisme"

www.ethics.unwto.org/content/global-code-ethics-tourism

Parent, Michel, 1979. "Etude comparative des nominations et des critères d'inscription sur la Liste du patrimoine culturel mondial". Troisième du Comité du Patrimoine mondial au Caire et à Luxor, 22-26 octobre 1979, Paris, 11 October, CC-79/CONF.003:11 Annex 21

<http://whc.unesco.org/archive/1979/cc-79-conf003-11f.pdf>

Ricoeur, Paul, 2000. "La mémoire, l'histoire, l'oubli". Paris, Le Seuil

Ricoeur, Paul, 2009. "Memory, History and Forgetting". University of Chicago Press.

Rieff, D., 2016. "In Praise of Forgetting: Historical Memory and Its Ironies". Yale University Press

Rochon, Thomas R., 2000. "Culture Moves: Ideas, Activism and Changing Values". Princeton University Press

Sands, Philippe, 2016. "On the Origins of Genocide and Crimes Against Humanity". Weidenfeld & Nicolson

Sen, Amartya, 2007. "Identity and Violence: The Illusion of Destiny". Penguin Books, India

Traverso, Enzo, 2011. "Le passé, modes d'emploi". La Fabrique éditions, Paris

Trouillot Michel-Rolph, 1997. "Silencing the Past. Power and Production of History". Beacon Press

UNESCO, 1972. "Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel"

<http://WHC.unesco.org/fr/conventiontext/>

- UNESCO, 2003. "Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel"
<http://ich.unesco.org/fr/convention>
- UNESCO, 2005. "Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles"
https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/convention2005_basictext_fr.pdf
- UNESCO, 2015. "Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial"
<http://whc.unesco.org/fr/guidelines/>
- UNESCO, 2012. "Report of the International World Heritage Expert Meeting on Criterion (vi) and associative values". Warsaw, Poland, 28-30 March 2012, available at
<http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-827-15.pdf>
- UNESCO, 2014. "20 ans du projet de la Route des esclaves"
<http://www.unesco.org/culture/pdf/slave/the-slave-route-the-road-travelled-1994-2014-fr.pdf>
- UNESCO, 2015. "Projet de manuel pour la promotion et la gestion des sites et des itinéraires de mémoire"
<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002443/244371F.pdf>
- UNESCO. "Resource Manual on Managing Cultural World Heritage"
"Resource Manual on Managing Natural World Heritage"
<http://whc.unesco.org/fr/resourcemanuals/>
- UNESCO. "World Heritage and Sustainable Tourism Programme"
<http://whc.unesco.org/fr/tourism/>
- Valensi, Lucette, 1995. "Histoire nationale, histoire monumentale. Les lieux de mémoire. Notes critiques", in *Annales d'Histoire des Sciences sociales*, n°6, pp 1271-1277.
- Whigman, Kerry. 2014. "Filling the Absence: the re-embodiment of sites of mass atrocity and the practices they generate". *Museum and Society*
<http://www2.le.ac.uk/departments/museumstudies/museumstudies/documents/volumes/whigham>
- Winter, Jay, 2014. "Sites of Memory, Sites of Mourning". Cambridge University Press

ANNEXE 1: COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Président

Jean-Louis LUXEN

Conseil d'administration - Coalition Internationale des Sites de Conscience

Ancien Secrétaire général de l'ICOMOS

Belgique

Rapporteur

Christopher YOUNG

Ancien Directeur du Service International, English Heritage

Royaume Uni

Eloi COLY

Conservateur en chef

Maison des Esclaves, Île de Gorée

Sénégal

Alissandra CUMMINS

Directrice – Musée & Société historique de Barbade

Ancienne Présidente de l'ICOM

Barbade

Sue HODGES

Présidente du Comité scientifique international de l'ICOMOS

sur l'interprétation et la présentation des sites patrimoniaux culturels

Australie

Khet LONG

Directeur exécutif de "Youth for Peace",

Cambodge

Alya SAADA

Professeur de Philosophie

Ancienne Directrice du Bureau de l'UNESCO au Mexique

Tunisie

Elisabeth SILKES

Directeur exécutif

Coalition Internationale des Sites de Conscience

New York, Etats Unis d'Amérique

Julio SOLORZANO FOPPA

Président - Memorial Para la Concordia,

Guatemala

Boguslaw SZMYGIN

CSI de l'ICOMOS sur les questions théoriques de la conservation

Président de l'ICOMOS Pologne

Pologne

ANNEXE 2 L'ICOM ET LE TRAITEMENT DES "HISTOIRES DOULOUREUSES"

Plusieurs raisons ont amené le groupe de travail à tenir compte des importantes activités menées par le Conseil International des Musées (ICOM) touchant à la problématique de l'interprétation des sites de mémoire.

De très nombreux lieux patrimoniaux, y compris des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, accueillent un musée impliqué dans la documentation, la conservation, la présentation et l'interprétation du site.

L'extension du concept de patrimoine amène à prendre en compte, outre les aspects monumentaux et archéologiques ou les paysages, tous les objets meubles, les œuvres d'art, les documents écrits et iconographiques, etc.

L'ICOM, qui réunit, à travers ses comités nationaux et ses comités scientifiques internationaux, un réseau exceptionnel de professionnels du patrimoine dans 120 pays, est un partenaire indispensable dans la coopération internationale pour la conservation et la promotion du patrimoine au niveau mondial.

Pendant les travaux du groupe, il est apparu que l'ICOM mobilisait ses membres et ses comités sur les "questions difficiles" et "histoires douloureuses" touchant à la "mémorialisation" d'événements ou de périodes historiques faisant l'objet de controverses. Il s'imposait de mentionner ces nombreux travaux de grande qualité, dont il n'est possible de donner ici qu'un aperçu. Comme une invitation à étudier plus avant ces excellentes contributions et à chercher une coopération plus étroite avec l'ICOM.

ICOM – Conseil International des Musées

Musées et Mémoire Comment parler de l'indicible dans les musées ?

Texte original en anglais.

Chaque année depuis 1977, la Journée Internationale des Musées a lieu autour du 18 mai. Cette journée a pour but d'attirer l'attention du public sur le rôle important des musées dans la vie sociale. Organisée par le Conseil International des Musées (ICOM), l'événement est célébré à travers le monde par plus de 30.000 musées qui organisent des activités spéciales dans plus de 120 pays. Partout dans le monde, les musées organisent des conférences, des visites guidées gratuites et des événements exceptionnels autour du thème annuel choisi par l'ICOM. Le thème de la Journée Internationale des Musées de 2017, "Les musées et les histoires controversées : dire l'indicible dans les musées" a mis en lumière les défis relatifs à la commémoration de phases historiques troublées et au traitement de questions aujourd'hui conflictuelles.

Les musées sont souvent en première ligne dans l'interprétation de notre passé collectif sensible. Lieux privilégiés d'interaction avec l'histoire, leur mission est de conserver et d'exposer les témoignages matériels et immatériels de l'humanité et de son environnement. De nombreux sites de mémoire ont l'avantage de posséder un musée qui évoque le passé à travers la culture matérielle. Interpréter le passé implique la nécessité d'extraire les témoignages patrimoniaux de leur contexte originel pour les mettre en avant dans le musée. Cela représente un double défi pour les conservateurs en charge de collections sensibles : d'une part, le fait de retirer un objet de son contexte permet de légitimer la conservation d'objets sensibles ; d'autre part, cela comporte la lourde responsabilité de choisir le récit approprié pour l'exposition de ces objets, tout en ayant parfois à rétablir leur signification.

La Journée Internationale des Musées de 2017 a permis d'aborder ces défis et de se poser la question du rôle des musées dans le processus de catharsis de la mémoire. A partir des réflexions des professionnels des musées autour du thème de la Journée, des solutions ont pu se dégager dans diverses situations où des musées sont confrontés à des questions sensibles.

La mémoire dans les musées : un défi à plusieurs dimensions.

Le mot "musée" couvre une large gamme de disciplines, de sujets et d'institutions. Toutefois, les musées d'art contemporain, d'histoire naturelle ou d'ethnographie, pour ne citer que ceux-là, sont confrontés à des questions complexes quant à leur rôle dans la "fabrique de la mémoire". Ainsi les problèmes posés autour de l'exposition d'objets sensibles par nature, de la nécessité de présenter une histoire porteuse de controverses ou de récits sombres, ou bien encore de la difficulté d'amener le public à établir une relation entre le passé et le présent. A partir de l'objet lui-même, de son interprétation et ensuite de sa contribution à une réflexion sur des problématiques contemporaines, un musée est confronté à des défis à chaque étape du processus de construction de la mémoire.

De tels défis ont été mis en lumière par plusieurs orateurs lors de la Conférence internationale de l'ICOM sur les "questions douloureuses" (*difficult issues*) qui s'est tenue à Helsingborg, en Suède, du 21 au 23 septembre 2017 (note 1). L'historien et directeur de musée Ralf Raths a parlé de la délicate adaptation de l'exposition permanente du Musée du tank allemand, à Munster. Natalie Meurish, du Musée d'Etat de Auschwitz-Birkenau, a décrit les stratégies d'entreposage ou d'exposition des œuvres artistiques créées à partir d'objets courant dans les camps de concentration.

La réflexion sur les manières appropriées d'exposer des objets sensibles fait apparaître clairement que la vraie question n'est pas tant l'objet en soi que son interprétation dans le contexte du musée. La conférence annuelle du Comité de l'ICOM sur les collections et les activités des musées des villes (CAMOC), qui a eu lieu à Mexico les 30 et 31 octobre 2017 a exploré la question sous le thème "Histoires urbaines contestées" (note 2). La conférence a examiné la manière dont les musées prennent en considération divers points de vue en présentant l'histoire d'une cité. Une attention particulière a porté sur la perception de l'identité d'une ville du point de vue des migrants. La conférence inaugurale de Douglas Saunder a attiré l'attention sur "les histoires manquantes de nos cités", montrant que, malgré l'apport des migrations internationales dans d'importants aspects de l'identité des villes, "néanmoins ces passages nous laissent avec des côtés aveugles dans notre compréhension de notre histoire et de nous-même".

En Novembre 2017, une conférence ICOM tenue en République tchèque sous le titre "Présomption de responsabilité" a concentré ses débats sur les pratiques interprétatives actuelles des professionnels de musée relatives aux périodes de l'Histoire perçues comme négatives ou sujets à controverses (note 3).

Un travail en collaboration n'est pas seulement une manière de choisir le récit approprié à retenir ; c'est aussi une manière de s'assurer que le musée est "au service de la société et de son développement" (note 4). Il illustre un autre défi des musées lorsqu'ils abordent les questions de mémoire : comment être utile à la société en général et aux communautés en particulier. Se basant sur leurs collections, les musées cherchent à impliquer diverses communautés et à apporter des éléments de réflexion pour la compréhension de défis contemporains ou futurs, tels que les droits des minorités, les questions de genre ou le changement climatique. La conférence annuelle du Comité international de l'ICOM pour les musées et collections de sciences naturelles (NATHIST), en explorant le thème de "L'Anthropocène", s'est demandé jusqu'à quel point un musée doit s'engager dans la défense de la biodiversité (note 5). Est-il convenable pour un musée de se faire l'avocat de certaines prises de position relatives à des enjeux actuels ? La conférence a aussi débattu de la manière dont un musée peut accompagner les gens dans leur réflexion sur les enjeux contemporains par la propagation d'une information scientifique et la promotion d'une pensée critique.

Dégager des solutions par l'implication des communautés à tous les niveaux

Une fois que la mission des musées dans le traitement de récits complexes a été clarifiée, quelles solutions préconisent les professionnels des musées pour créer les conditions d'un débat sur les aspects historiques controversés ? Les conférences organisées par les comités de l'ICOM en 2017 ont suggéré de multiples exemples de bonnes pratiques à tous

les stades du travail muséal, depuis les acquisitions jusqu'aux études, à la recherche, la communication et aux stratégies d'exposition.

En décembre 2017, le Comité international de l'ICOM pour le développement des collections (COMCOL) s'est penché sur le concept de collecte des témoignages d'histoire contemporaine (note 6). La conférence "Les gardiens des collections contemporaines : travailler avec des collections et des récits contestés" a mis en évidence l'importance de tenir compte des différentes approches mémorielles comme première étape dans le recueil de témoignages probants. Une approche plurielle quant à savoir ce qu'il faut collecter requiert la prise en considération non seulement des vues des professionnels, mais aussi de celles du public lui-même, par ailleurs formé de plusieurs communautés. Cette approche a aussi été préconisée par Birgitta Witting lors de la conférence de Helsingborg sur les "histoires douloureuses". Dans sa communication, elle a exploré les manières par lesquelles les musées peuvent ouvrir la voie à des événements significatifs imprévus en élaborant des stratégies de constitution de collections.

Une conférence organisée conjointement par le Comité international de l'ICOM pour l'architecture et les techniques muséographiques (ICAMT) et le Comité international de l'ICOM pour les musées à la mémoire des victimes de crimes publics (ICMEMO), en octobre 2017, a abordé le sujet "Engager la société dans des musées d'auto-analyse" (note 7). La conférence a indiqué que l'implication des communautés dans un musée doit se baser non seulement sur les collections, mais aussi sur les activités et débats que le musée accueille. La discussion sur les monuments fédéraux américains était l'ordre du jour dans une session intitulée "La Mémoire et la Confédération : l'Amérique confrontée à l'histoire de l'esclavage". Le débat a démontré l'importance des musées en tant qu'enceintes où des communautés peuvent se rencontrer et discuter le poids hérité d'un passé difficile à partir de ses témoignages matériels. Deux sessions parallèles de la conférence "Architecture et musées mémorial sur les sites historiques et en dehors d'eux" et "Lutte pour les Droits de l'Homme et l'esclavage dans les expositions à travers le monde" ont illustré l'importance du lieu lui-même et du programme d'un musée dans la promotion d'un message. La pratique muséale doit inclure la création d'espaces innovants et recréer des lieux où les récits utilisés pendant des années ne sont plus en résonance avec les attentes des visiteurs actuels.

Le travail de l'organisation partenaire de l'ICOM, la Fédération internationale des musées des Droits de l'Homme" (FIHRM), doit aussi être mentionné car elle propose d'importants exemples d'activités de promotion des Droits de l'Homme dans les musées, à partir d'un travail sur la mémoire (note 8). Sa conférence de novembre 2017 "Musées, Démocratie et Droits de l'Homme : défis et dilemmes dans la présentation des récits" s'est particulièrement penchée sur les manières de mieux impliquer les communautés dans l'examen d'un passé sensible (note 9).

Impliquer les communautés à chaque phase de la pratique muséale est essentiel pour traiter de la mémoire dans le contexte d'un musée. Les musées contemporains sont des lieux visant à relier le passé, le présent et le futur. Ce ne sont pas seulement des lieux où des communautés peuvent se rencontrer pour exprimer leur récit du passé, mais aussi pour penser aux défis à relever dans le présent et à l'avenir. En ce sens, ce sont des "musées agora" : des lieux de dialogue entre communautés, où la réflexion sur le présent et sur le futur se fonde sur l'interprétation de l'Histoire. Quant aux lieux, ils offrent de multiples possibilités de récits au sujet des collections qui vont faire en sorte que les objets soient

sensibles ou non. Cela signifie qu'il importe d'inclure de multiples acteurs dans la démarche de l'interprétation. Cela demande aussi d'anticiper des changements dans les récits à l'avenir en fournissant un lieu propice au dialogue et matière à réflexion sur les problèmes actuels et futurs.

Les musées jouent un rôle essentiel en étant un espace respectueux pour la conservation et l'interprétation d'objets sensibles et un lieu inspirant confiance comme interface entre les communautés. Ou, si l'on veut : "un lieu sûr pour des idées dangereuses".

Notes

(1)

http://www.icom-helsingborg-2017.org/conference/application/files/6315/0512/9589/Abstracts_2017.pdf

(2)

http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/camoc/CAMOC_ANNUAL_CONFERENCE_2017_b.pdf

(3)

<http://network.icom.museum/icom-czech/conferences/presumption-to-responsibility/L/10/>

(4)

Définition du musée par l'ICOM : "Un musée est une institution permanente, à but non lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, se livre à des recherches, communique et expose le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement, dans des buts d'éducation, d'étude et de divertissement".

(5)

<https://2017.icom-nathist.org/sessions/>

(6)

<https://comcol2017.weebly.com/>

(7)

http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icmemo/pdf/2017_Cincinnati_US/2017_0830_CincinnatiProgram_V15_10_6_17.03.pdf

(8)

<http://www.fihrm.org/>

(9)

<http://www.fihrm.org/wp-content/uploads/2017/07/Programme-FIHRM-2017.pdf>

Annexe 3 EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

Introduction

Pour répondre aux termes du mandat, des exemples de bonne pratique ont été recueillis. Priorité a été donnée à des sites témoins d'événements tragiques, parfois conflictuels, pour lesquels l'interprétation est particulièrement importante. De tels exemples mériteraient d'être analysés davantage. Dans les délais de l'étude, seuls quelques sites ont pu être présentés ci-après qui, pour la plupart, font partie du réseau de la Coalition Internationale des Sites de Conscience (CISC). Cinq sites sont inscrits au Patrimoine mondial et deux autres figurent sur des listes indicatives nationales et sont susceptibles d'y être inscrits. Les autres sites n'ont probablement pas vocation à l'être.

Une des recommandations est précisément de continuer à identifier d'autres bonnes pratiques, dans des contextes divers.

Sites présentés :

- La Maison des Esclaves – Gorée – Sénégal*
- Parque por la Paz Villa Grimaldi – Chili*
- District Six Museun – Cape Town – Afrique du Sud*
- The Museum of Free Derry – Irlande du Nord*
- Trois sites du Patrimoine mondial en Allemagne*
 - Les Mines de Rammelsberg – Ville historique de Goslar*
 - Les aciéries de Völklingen*
 - La Mine de charbon de Zollverein – Complexe industriel d'Essen*
- Red Star Line Museum – Anvers – Belgique*
- Eastern State Penitentiary – Philadelphie – USA*
- Liberation War Museum – Dhaka – Bangladesh*
- Le Mémorial de Terezín – République tchèque*
- La Statue de la Liberté et Ellis Island – New York – USA*
- Youth for Peace – Kraing Ta Chan – Cambodge*
- The Parramatta Female Factory Precinct – Sydney - Australie*

Nom du site : **Maison des esclaves de Gorée**
Pays / localisation : **Ile de Gorée - Sénégal**
Forme de reconnaissance : Site du Patrimoine mondial. Membre fondateur de l'ICSC.
Lien internet : <http://whc.unesco.org/fr/list/26>

Brève description du site :

Construite entre 1780 et 1784, la Maison des esclaves, symbole vivant de la traite négrière, se trouve sur l'île de Gorée, découverte en 1482 par le navigateur portugais Denis Dias et située à 3.5 Km au large de Dakar, capitale du Sénégal.

Cette petite île de 28 ha va être, à partir au XVème siècle, au centre de rivalités entre différentes nations européennes (portugaise, hollandaise, française et anglaise), qui l'utiliseront successivement comme escale ou comme centre de transit d'esclaves.

Premier point d'aboutissement des "Homéoducs" qui drainaient les esclaves de l'arrière-pays, Gorée a également été au cœur des rivalités pour le contrôle de la traite négrière dont la Maison des esclaves cristallise les douloureuses mémoires.

La Maison des esclaves est un des éléments les plus tangibles de cette époque dont les différentes unités constitutives racontent, chacune à sa manière, l'histoire de l'île tout en témoignant d'une des plus tragiques expériences humaines dans l'histoire des peuples.

Pratique d'interprétation :

Le discours mémoriel proposé aux très nombreux visiteurs fait de La Maison des esclaves un lieu de pèlerinage pour la diaspora africaine, un foyer de contacts entre toutes les nations du monde, un espace d'échanges et de dialogue entre les cultures, à travers la confrontation des idéaux de réconciliation et de paix.

La Maison des esclaves évoque les diverses formes d'esclavage de par le monde et à travers les siècles. Au-delà de l'aspect mémoriel, la Maison des esclaves s'efforce d'établir des relations avec les formes contemporaines d'exploitation de l'homme par l'homme.

L'île de Gorée a été inscrite au Patrimoine Mondial en 1978, sous le seul critère (vi).

La Maison des esclaves est un passage obligé pour tous les visiteurs de marque de la République. Ils l'ont souvent utilisée pour lancer au monde des messages forts quant à la nécessité, pour tous, de lutter sans cesse pour la préservation des Mémoires et la défense des Droits humains. Dans cet esprit et dans un cadre de coopération internationale, un important projet de réhabilitation du site et d'adaptation de l'interprétation et présentation est en cours de réalisation, financé par la CISC, projet à large implication de nombreux acteurs, tant sénégalais qu'étrangers. Auteur : Eloi Coly

Nom du site :

Parque por la Paz Villa Grimaldi

Pays / localisation :

Chili

Forme de reconnaissance : Monument national. Membre de la CISC.

Lien internet :

<https://villagrimaldi.cl>

Brève description du site :

-Parque por la Paz Villa Grimaldi, se donne pour mission de faire connaître les circonstances du coup d'état au Chili en 1973 qui a ouvert une période de 17 années d'un brutal terrorisme d'état durant laquelle des milliers de citoyens ont été emprisonnés ou ont disparu. Villa Grimaldi était un ces centres de détention secrète et d'exercice de la violence durant la dictature militaire. Quelque 4.500 personnes, soupçonnées d'opposition au régime, ont été enlevées et amenées les yeux bandés à la Villa Grimaldi. Elles y étaient détenues, interrogées et torturées. Plusieurs ont été exécutées et 226 portées disparues. On apprend plus tard que la plupart avaient été droguées, ligotées et jetées depuis des hélicoptères pour être noyées en mer. Comme leurs corps n'ont pu être retrouvés, des milliers de Chiliens restent dans l'incertitude quant à savoir si leurs parents disparus furent parmi ces victimes. C'est à la Villa Grimaldi qu'elles ont été vues vivantes pour la dernière fois.

-En 1996, un groupe de survivants de la Villa Grimaldi ont créé le Parque por la Paz Villa Grimaldi, pour préserver les lieux et ces souvenirs, et pour se baser sur les leçons ce qui s'y est passé pour promouvoir une culture des droits humains. Aujourd'hui, le site offre des programmes d'éducation aux droits humains ainsi que l'accès public à une collection de plus de 100 témoignages recueillis auprès de ceux qui ont souffert de la répression dans cet ancien camp de détention. En 2004, Parque por la Paz Villa Grimaldi a été reconnu comme Monument National.

Pratique d'interprétation :

-Villa Grimaldi est exemplaire à plusieurs titres. Un très large processus de consultation a été entrepris dès la fin de la dictature pour décider comment assurer au mieux la conservation et l'interprétation du site, à un moment où de nombreux lieux similaires étaient rasés. Une idée remarquable est le Jardin des Roses du Parc. Les survivants ont expliqué que, durant leur détention,

lorsqu'ils étaient conduits les yeux bandés vers les salles d'interrogatoire, le long du parcours, ils pouvaient sentir le parfum de roses et savoir qu'ils traversaient un petit jardin.

-Aujourd'hui, avec les encouragements des survivants et des membres de la communauté, les familles de ceux, hommes et femmes, qui n'ont pas survécu ont restauré et prennent soin du Jardin des Roses, dans cet endroit même que leurs proches ont traversé, donnant à ce lieu un fort pouvoir d'émotion. Comme tel, le Jardin sert de mémorial aux disparus, de lieux de recueillement pour leurs familles et un paisible espace d'éducation et de réflexion pour toute la communauté.

Nom du site : **District Six Museum**
Pays / localisation : **Cape Town, Afrique du Sud**
Forme de reconnaissance : Monument national. Membre de la CISC.
Lien internet : www.districtsix.co.za

Brève description du site :

-District Six était un faubourg dynamique, établi en 1867, proche de Cape Town et du port. Il hébergeait une communauté mélangée composée d'esclaves affranchis, d'artisans, de marchands, de travailleurs et d'immigrants. Toutefois, au début du 20^{ème} siècle un processus de marginalisation et de déplacement de population débuta. En 1901, les Sud-africains noirs furent expulsés du District. En 1966, il fut déclaré "zone blanche exclusive" sur base d'une législation (Group Areas Act) de 1950. A partir de 1982, la vie de cette communauté urbaine était condamnée. Plus de 60.000 personnes furent déplacées par le régime de l'apartheid vers des terrains vagues extérieurs appelées bien à propos "Cape Flats" et la plupart de leurs maisons furent rasées par des bulldozers.

-La mission du District Six Museum est de veiller à ce que l'histoire et la mémoire de ce déplacement forcé restent vivaces en Afrique du Sud. Par cette démarche, les visiteurs sont encouragés à résister à toutes les formes d'oppression sociale. Il vise à promouvoir la connaissance mutuelle de citoyens séparés par la ségrégation, en mettant en lumière la dimension cosmopolite du District Six. Le point fort de cette mission consiste dans la documentation et la reconstitution de l'histoire, des conditions de travail et du patrimoine culturel du District Six.

Pratique de conservation et d'interprétation :

-Les activités comportent des visites de site et des programmes de mobilisation de la jeunesse. District Six Museum fait appel à des résidents locaux pour guider les visiteurs qui sont aussi conduits dans des circuits dans le voisinage. Ces guides sont des survivants de la campagne d'expulsion et, dès lors, s'expriment sur base de leur expérience personnelle des événements qu'ils décrivent. Ils emmènent les visiteurs sur le terrain, indiquant les lieux où s'élevaient les maisons, les ateliers et les commerces qui ont été démolis.

-"Heritage Ambassador project" est un programme du District Six Museum d'éducation au patrimoine en vue d'encourager les jeunes à participer à la vie du musée. Dans le cadre de ce programme, des jeunes de toute la région de Cape Town explorent avec créativité les problématiques liées au colonialisme, à l'apartheid et aux systèmes économiques basés sur les stéréotypes de race, de classe sociale ou de genre. District Six Museum recrute des jeunes d'école secondaire aussi bien que des jeunes actifs dans des associations partenaires pour s'engager dans des parcours d'apprentissage à la conservation du patrimoine et à la pratique des différents arts d'expression contemporains.

Nom du site : **The Museum of Free Derry**
Pays et localisation: **Derry, Irlande du Nord**
Forme de reconnaissance: Membre de la Coalition Internationale des Sites de Conscience
Lien internet : www.museumoffreederry.org

Brève description du site:

-Le Museum of Free Derry raconte l'histoire d'une communauté composée surtout de la classe laborieuse qui s'est soulevée en réaction aux années de l'oppression qu'elle avait endurées. Le musée et ses archives sont devenus une partie intégrale du patrimoine de lutte radicale pour les droits civiques.

-Le Musée raconte aussi l'histoire du Dimanche sanglant (Bloody Sunday), le jour où l'armée britannique s'est livrée à un massacre dans les rues de Bogside. Il raconte comment le peuple de Derry, conduit par les familles des victimes, a surmonté l'injustice et a écrit une nouvelle page de l'histoire des droits civiques, laquelle a été une source d'inspiration internationale.

-Le Musée est un lieu public où le concept de Free Derry peut être exploré à la fois dans le contexte historique et dans le contexte contemporain. Free Derry traite aussi bien d'un futur commun que du passé. La lutte de Free Derry s'inscrit dans un combat plus large, en Irlande et au plan international, en faveur de la liberté et de l'égalité pour tous.

Pratique d'interprétation:

La campagne "*In Their Footsteps*" (dans les traces de leurs pas) peut se résumer comme suit :

-Mobilisée par les centaines de parents traumatisés à travers toute l'Irlande, cette campagne a vu des familles offrir des paires de chaussures représentant leurs parents bienaimés. Collectivement, une "mer de chaussures" représenta la mémoire des vies perdues ou ruinées. Elles furent exposées dans les rues des principales villes, comme O'Connell Street à Dublin, le long de Downing Street et devant le Ministère de la Défense, à Londres, ainsi que dans divers lieux de Belfast et de Derry. Ces chaussures sont un puissant rappel visuel des si nombreuses vies qui restent déchirées par le conflit – ainsi que de l'urgent besoin de vérité et de réponses qui existe encore aujourd'hui.

-En faisant appel aux autorités pour "Que la vérité soit libérée", la campagne vise à exercer une pression sur les gouvernements irlandais et britanniques pour que soient réunis les moyens nécessaires pour traiter ce passé et aboutir aux résultats attendus par les familles. Les actualités fournissent aussi aux familles et aux personnes une occasion privilégiée de s'impliquer envers le public intéressé et de partager leur histoire.

-Cette campagne est ouverte à tous et a été lancée par une coalition de nombreuses associations et personnes individuelles.

Noms des sites : **1. Mines de Rammelsberg – Ville historique de Goslar**
2. Aciéries de Völklingen
3. Mine de charbon de Zollverein et complexe industriel de Essen

Pays : **Allemagne**

Forme de reconnaissance : Les trois sites sont inscrits au Patrimoine mondial Source : Birgitta Ringbeck

Liens internet : <https://www.rammelsberg.de/fr>
<https://www.voelklinger-huette.org/en/welcome>
<https://www.zollverein.de>

Brève description des sites :

1. Le premier site industriel allemand du Patrimoine mondial – les Mines de Rammelsberg – a été inscrit en 1992 comme un ensemble technologique complet dans le domaine de l'exploitation minière et dans la gestion du drainage et de la force motrice hydraulique. Ni dans le dossier de candidature, ni dans la procédure d'évaluation, la question du travail forcé n'a été soulevée.

2. Le travail forcé n'a pas non plus été abordé dans le dossier de nomination et durant l'évaluation des aciéries de Völklingen en 1993. Il a toutefois été évoqué lors de la cérémonie d'inscription.

3. Il en fut de même pour le complexe industriel de Zeche Zollverein, à Essen, inscrit en 2001. La Ville d'Essen, réputée comme la forge des armes du régime nazi, a été le centre de l'industrie de l'armement durant la Seconde Guerre mondiale. A Essen, entre 35.000 et 40.000 hommes et femmes ont été mis de force au travail et ont dû peiner dans les mines Zollverein et dans d'autres industries qui étaient importantes pour l'économie de guerre.

Pratique d'interprétation :

Affronter les couches sombres de l'histoire en tant que politique nationale.

-Si l'on prend en compte toutes les victimes de la persécution, le régime nazi a, durant la guerre, systématiquement tué quelque 6 millions de Juifs et, en plus, 11 millions de personnes, principalement des Polonais, des Russes, des Ukrainiens, des Serbes, des Roms, des prisonniers de guerre soviétiques, francs-maçons, homosexuels, Témoins de Jéhovah et Républicains espagnols. Entre 1933 et 1945, ce nombre de victimes a plongé l'histoire allemande dans un abîme.

-La seule manière de regagner une réputation internationale et de retrouver une estime de soi était la réconciliation avec les victimes du nazisme et la détermination de reconnaître les horreurs que l'Allemagne a commises pendant la guerre.

-L'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'UNESCO, il y a 65 ans, le 11 juillet 1951 a mis fin à l'isolement spirituel dans lequel l'Allemagne était tombée depuis 1933. Cela permit à l'Allemagne de prendre part au dialogue international et d'assumer sa responsabilité particulière au service d'une paix durable.

-Affronter le passé, promouvoir une culture de paix et cultiver le souvenir de l'Holocauste représentent une mission de toute la société, devenant en Allemagne une partie intégrale de l'éducation des jeunes et des adultes. Des institutions publiques comme les musées, les archives et les universités, tout comme les centres de recherche non-universitaires s'y sont engagés à tous les niveaux à travers le pays. Le "Memorial des Juifs assassinés en Europe", à proximité de la Porte de Brandebourg, au cœur de Berlin, est un des plus importants et impressionnants sites en mémoire de ces victimes.

Le plan de gestion de ces sites du Patrimoine mondial

-Bien que le côté sombre de l'histoire ne soit pas mentionné dans la description de ces sites du Patrimoine mondial, leurs plans de gestion prévoient un schéma de présentation et d'interprétation qui traitent de ces questions. Ils documentent les traces de cette histoire sombre entre 1933 et 1945 qui peuvent être trouvées partout en Allemagne, y compris dans des sites du Patrimoine mondial. Le travail forcé était omniprésent durant le régime nazi. Plus de vingt millions de travailleurs civils étrangers, prisonniers de camps de concentration et prisonniers de guerre de tous les pays occupés ont été contraints au travail forcé durant la Seconde Guerre mondiale. Plus d'un tiers étaient des femmes. Les travailleurs forcés ont été affectés dans les mines et les usines qui sont aujourd'hui inscrites au Patrimoine mondial. Tous les sites industriels allemands du Patrimoine mondial doivent traiter cette réalité.

-Dans les Mines de Rammelsberg, une documentation complète sur la vie et la misère dans le camp d'esclavage de Goslar et sur le travail forcé dans les mines fait partie de l'exposition permanente.

-Sur le site de Völklingen, cette dimension historique est étudiée et présentée dans une exposition spéciale qui compare les conditions de travail et de la vie quotidienne des travailleurs forcés et celles de la famille propriétaire.

-Sur le site de Zollverein aussi, l'histoire du travail forcé est documenté et présenté dans l'exposition permanente.

Nom du site : **Red Star Line Museum**

Pays / localisation : **Anvers / Belgique**

Forme de reconnaissance : Membre de la CISC

Lien internet : www.redstarline.be

Brève description du site :

Entre 1873 et 1934, la légendaire compagnie maritime "Red Star Line" a assuré le passage de plus de deux millions d'Européens vers l'Amérique du Nord. Dans le port d'Anvers, en Belgique, les émigrants subissaient une désinfection sanitaire et des examens médicaux, tandis que des employés examinaient attentivement leurs documents.

Aujourd'hui, trois grands entrepôts subsistent comme témoins de cette expérience de migration. Le Red Star Line Museum occupe ces bâtiments historiques et se veut un lieu de souvenir, de débat et de recherche sur les mouvements migratoires internationaux, aussi bien dans le passé que dans le présent.

Le Musée préserve et fait connaître des récits historiques en rapport avec l'émigration. Il travaille aussi avec des jeunes réfugiés qui se retrouvent aujourd'hui à Anvers. Recueillant leurs témoignages et examinant les incidences des migrations dans la vie contemporaine.

Pratique d'interprétation :

Le Musée recourt aux nouvelles technologies pour gérer archives et témoignages oraux.

Le Red Star Line Museum est un musée rempli d'histoires plurielles. Le Musée a collectionné des milliers de récits de voyage, avec l'assistance de nombreux collaborateurs, en Belgique et à l'étranger.

Tantôt, il reçoit de longs textes écrits, tantôt des fragments : une photo, une vieille carte postale, des billets griffonnés. Tous ces témoignages personnels, lettres et objets privés permettent de donner des visages à l'émigration et de livrer une perception intime de l'histoire de la Red Star Line et de la vie de ses passagers.

Le Red Star Line Museum a pour objectif de devenir une mémoire collective des récits relatifs aux mouvements migratoires, dans le passé comme de nos jours. Il rassemble des histoires, des photos et des objets destinés au public, à travers un lien facilement accessible sur son site internet ainsi que par la mise à disposition d'ordinateurs situés dans les salles d'exposition du musée. Le musée développe un "entrepôt digital", accessible aussi par internet ou sur place, pour tous les visiteurs à la recherche d'histoires relatives à des membres de leur famille susceptibles d'avoir voyagé sur la Red Star Line. Le musée est déterminé à ce que tous ces récits ne soient jamais perdus.

Nom du site :

Eastern State Penitentiary

Pays, localisation :

Philadelphie, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique

Forme de reconnaissance:

Membre, Coalition Internationale des Sites of Conscience

Lien internet :

<http://www.easternstate.org>

Brève description du site :

L'Eastern State Penitentiary fut, à une époque, la plus fameuse et coûteuse prison au monde. Ouverte en 1829, les installations incarnaient une nouvelle philosophie selon laquelle une isolation prolongée devait amener les prisonniers à une vraie repentance. C'était le premier vrai "pénitencier" au monde, qui a servi de modèle pour 300 prisons de par le monde. Connue pour son architecture et sa stricte discipline, cette prison massive était équipée de toilettes avec chasse d'eau et du chauffage central, avant même la Maison Blanche, et éclairée par plus de mille trouées de lumière dans les voûtes des cellules. Aujourd'hui, la prison est en ruine et accueille des visites et des événements chaque jour de la semaine. Une série d'installations artistiques saluées par la critique est d'accès libre.

Url: <http://www.easternstate.org>

Pratique d'interprétation:

-“The Voices of Eastern State” (“Les voix du pénitencier”) est un audiotour qui mélange des douzaines de voix – celles d'anciens gardiens et prisonniers – pour un circuit émouvant à travers les cellules et les cours. Le circuit principal de 10 haltes commentées dure quelque 35 minutes. Des haltes additionnelles proposent un circuit de 2 heures, avec le couloir de la mort, les cellules d'isolement, la synagogue restaurée et la cellule d'Al Capone. Le récit est donné par l'acteur Steve Buscemi

-*Les prisons aujourd'hui : Questions à l'âge de l'incarcération de masse.* Les USA ont le plus haut taux d'incarcération au monde, avec 2,2 millions de citoyens en prison. Ce phénomène résulte d'évolutions dans les législations, les politiques et les décisions de justice, et non pas d'un changement des comportements. Cette exposition interactive projette un éclairage sur ces questions. Elle suscite des rapprochements personnels, encourage la réflexion, soutient le dialogue et suggère aux visiteurs des initiatives personnelles pour contribuer à faire évoluer le régime de la justice pénale aux USA.

-*Hands-On History: (Saisir l'Histoire à pleines mains)*. De brèves démonstrations ont lieu à travers le pénitencier, qui durent chacune cinq minutes, sous la conduite d'un guide. Mais ce sont les visiteurs qui posent les gestes eux-mêmes. Par exemple *Comment ouvrir une cellule, Ouvrir la massive porte d'entrée, Explorer les cachots souterrains*, et bien d'autres encore.

-*Installations d'artistes* : Eastern State Penitentiary déploie un programme d'accueil régulier d'artistes. Ceux-ci sont choisis en fonction de leur aptitude à évoquer les thèmes principaux du pénitencier, y compris les questions de criminalité et de justice, d'histoire de l'architecture carcérale et du passé fascinant du site, sans craindre une approche provocante.

-*The Big Graph: (Le grand graphique)* Ce grand écran en trois dimensions illustre l'extraordinaire accroissement du taux d'incarcération dans le monde et aux États-Unis depuis les années 1970. (Les USA sont de loin les leaders mondiaux en pourcentage de citoyens placés derrière les barreaux). Les graphiques décrivent aussi la répartition raciale des prisonniers en 1970 et aujourd'hui. *The Big Graph* résume quatre décennies d'évolution en un coup d'œil.

-*La Synagogue Mémorial Alfred W. Fleisher* : La synagogue d'Eastern State est la première synagogue construite dans une prison américaine. Terminée vers 1924, elle a été en service continuellement jusqu'à la fermeture du pénitencier en 1971. Elle était alors tombée en quasi-totale ruine. Elle a été le premier espace vraiment restauré pour lui rendre fidèlement son apparence de 1959.

Nom du site : Liberation War Museum
Pays / localisation : Dhaka, Bangladesh
Forme de reconnaissance : Membre de la Coalition Internationale des Sites de Conscience
Lien internet : <http://www.liberationwarmuseumbd.org>

Brève description du site :

Le Musée de la Guerre de Libération a été fondé pour élaborer une histoire non-partisane de la Guerre d'Indépendance. Il compte plus de 11,000 objets dans ses collections. Il se veut un musée vivant où se déroule l'histoire, conduisant les visiteurs à réaliser comment ont évolué les principes fondamentaux de démocratie, sécularisation et identité nationale de la Constitution de 1972 qui est à la base de l'indépendance du Bangladesh. Le Musée de la Guerre de Libération s'efforce de relier cette histoire de luttes populaires et de sacrifices pour la démocratie avec les événements contemporains de violation des droits humains et les tendances fondamentalistes.

Url: <http://www.liberationwarmuseumbd.org/>

Pratique d'interprétation:

-Le Liberation War Museum mène depuis plus de 20 ans des programmes destinés à la jeunesse. Les programmes insistent sur la nécessité pour les étudiants d'assumer un rôle civique et moral en tant que citoyens responsables de la nation. Pour promouvoir les connaissances et la compréhension, les programmes destinés à la jeunesse commencent toujours par une visite du musée et un "questionnaire instantané" pour amener les étudiants à réfléchir sur les objets exposés et à interagir. En vue d'éviter de futures distorsions historiques et garantir l'avenir démocratique du Bangladesh, il est essentiel que les jeunes générations commencent par bien connaître l'histoire de la guerre.

-En 2001, pour accroître l'accessibilité, un programme a été établi qui fait circuler une exposition mobile partout dans le pays, couvrant à ce jour 25 districts et 141 villages, touchant 508 écoles et plus de 280,000 personnes.

-Un autre pilier du programme jeunesse – qui mobilise vraiment les étudiants et les incite à s'engager dans l'histoire de la guerre d'une manière personnelle – a commencé en 2004 avec le projet "*Droits de l'Homme et Education à la Paix, à la lumière de l'histoire de la Guerre de Libération.*" Après une visite du Musée ou de l'exposition itinérante, les étudiants retournent chez eux avec des indications sur la manière d'effectuer des interviews de leurs parents âgés à propos de leurs expériences durant la guerre. Les jeunes étudiants enregistrent ces interviews et les ramènent au Musée. Plus de 7,750 interviews ont été rassemblés par ce programme, ce qui permet non seulement de conserver des

récits pour les prochaines générations, mais aussi aux étudiants d'acquérir une connaissance directe de cette histoire. De cette manière, le Musée fait connaître leur histoire aux jeunes générations qui, à leur tour, deviennent capables de combattre toute distorsion de cette histoire. A cet égard, la participation croissante des jeunes aux programmes du Musée apporte un rayon d'espoir pour l'avenir.

Nom du site : **Mémorial de Terezín**
Pays / localisation : **République tchèque**
Forme de reconnaissance : Inscrit sur la Liste indicative de la République tchèque
Membre de la CISC.
Lien internet : <https://www.pamatnik-terezin.cz/?land=fr>

Brève description du site :

Durant l'occupation nazie de la partie tchèque de la Tchécoslovaquie, au cours de la Seconde Guerre mondiale, la petite forteresse de Terezín a été transformée en prison de la Gestapo et le grand fort – la ville de Terezín – en ghetto juif et en station de transit vers les camps de la mort, à l'Est. Pour les Juifs déplacés, le ghetto de Terezín était un lieu de souffrance, mais aussi de résistance, dans un courage à peine imaginable et un combat continu pour tenter de sauver des victimes promises au génocide.

La mission principale de Terezín, la seule institution de ce genre en République tchèque, est de commémorer les victimes des persécutions politiques et raciales des nazis durant la guerre, de promouvoir des activités muséales, de recherche et d'éducation et de conserver les sites mémoriels liés à la souffrance et à la mort de dizaines de milliers de victimes de la violence.

Pratique d'interprétation :

Il s'agit surtout de programmes destinés à la jeunesse, à travers des partenariats avec des institutions d'enseignement.

Peu après le rétablissement de la démocratie, le staff du Mémorial prit conscience de l'absence d'information à propos de la Shoah dans les écoles tchèques. Au cours des décennies précédentes, le sujet avait été tabou et peu nombreux étaient ceux qui connaissaient ce sombre chapitre de l'histoire tchèque. Le département "Education" a donc été créé en 1993 dans le but d'offrir l'information manquante à la jeunesse, comme aux adultes et à toutes personnes intéressées.

Nom du site : **La Statue de la Liberté et Ellis Island**
Pays / Localisation : **New York – Etats Unis d'Amérique**
Forme de reconnaissance : La Statue de la Liberté est un site du Patrimoine mondial
Ellis Island est inscrite sur la Liste indicative USA – Membre de la CISC
Lien internet : <http://www.nps.gov/stli/index/htm>

Brève description du site :

-La Statue de la Liberté est un don d'amitié du peuple de France au peuple des Etats Unis d'Amérique. Elle se veut un symbole universel de liberté et de démocratie. La Statue, inaugurée le 28 octobre 1886, Monument national en 1924 a été pour son centenaire, le 4 juillet 1986.

-Comme premier centre fédéral d'immigration en Amérique du Nord durant plus de 60 ans, Ellis Island a accueilli quelque 12 millions d'immigrants arrivés par bateau. Aujourd'hui, plus de 40% de la population américaine peut retrouver des ancêtres débarqués à Ellis Island. Les expositions du site mettent en lumière cette histoire partagée.

Pratique d'interprétation :

-En 2016, avec plus de 60 millions de personnes forcées de quitter leur domicile par la guerre ou les persécutions, le thème de l'immigration est d'une importance vitale dans tout débat relatif aux Droits de l'Homme. La Coalition Internationale des Sites de Conscience a fait de la question des migrations une priorité, depuis l'alliance, en 2010, de trois centres spécialisés sur ce thème : Ellis Island National Monument (USA), le Bois du Cazier (Belgique) et Galata Museo del Mare (Italie) autour de la question "En emmenant les citoyens effectuer un voyage dans leur passé, peut-on les aider à mieux comprendre le voyage des immigrants aujourd'hui ?"

-Explorant cette problématique, ces trois sites ont conçu : "*Navigating Difference*", un projet visant à mettre dans de nouvelles perspectives les débats actuels sur les mouvements migratoires, selon deux idées : replacer l'immigration dans son contexte historique et se situer dans un cadre de réflexion transatlantique. A travers des installations interactives sur les trois sites, le public est encouragé à repenser l'immigration et à répondre à trois questions : *L'immigration est-elle bonne pour mon pays ? Pour ma communauté ? Pour moi ?* Les participants sont ensuite amenés à examiner quelles ont été les réponses de leurs correspondants dans les autres pays. Mais les trois sites n'en restent pas là. Chaque site organise un dialogue de confrontation entre des groupes de personnes d'opinions différentes invitées à se pencher sur le passé historique, à se poser la question de savoir pourquoi et comment des migrants ont quitté leur maison et ce qu'ont été leurs expériences dans leurs nouveaux pays. Avec quel résultat ? Une plus grande compréhension de la complexité des mouvements migratoires, conduisant à des attitudes beaucoup mieux informées, à une plus grande empathie pour les immigrants d'aujourd'hui ainsi qu'à des actions en leur faveur.

Nom du site : "Youth for Peace"

Pays / localisation : Kraing Ta Chan – Cambodge

Forme de reconnaissance : Reconnu par la Chambre extraordinaire du Tribunal du Cambodge (ECCC) comme site d'investigation (Case 002/02) et comme programme de réparation.

Brève description du site :

Kraing Ta Chan est situé dans la commune de Kus, district de Tramkak, à quelque 80 Km au Sud de Pnom Penh. Il était originellement un lieu de réunion du Parti communiste du Kampuchea. Au milieu de l'année 1973, il fonctionna comme un lieu de détention. A partir de cette date, plusieurs constructions en bois furent utilisées pour l'emprisonnement ou pour des interrogatoires. Kraing To Chan est aussi situé près du lieu de naissance de Ta Mok, un Secrétaire de Zone, qui procédait à l'identification des ennemis. "Ta Mok enseignait comment démasquer les agents de la CIA ou du KGB et leurs activités, étant entendu que, pour Ta Mok, ces ennemis devaient être identifiés et éliminés" (Closing Order, Case 002, page 127).

Après le 17 avril 1975, lorsque les milices arrivèrent dans le district de Tramkak, elles se mirent à la recherche de ceux qui avaient travaillé pour le régime de Lon Nol, soldats et officiers supérieurs. Après la victoire des Khmer Rouge, en 1975, nombre de prisonniers furent envoyés à Kraing Ta Chan.

"Suivant un rapport de Kraing Ta Chan au comité de district, pour le mois de juillet 1977, 18 nouveaux prisonniers arrivèrent, portant le total des détenus à 81. Ce ceux-ci, deux moururent de maladie et 29 furent exécutés, laissant une population de 40 prisonniers" (Closing Order, Case 002, page 130).

Selon Mr Noun Vet, qui prit part aux exhumations en 1979 : "Nous avons exhumé des ossements et des crânes de huit fosses. Nous avons trouvé 10.045 crânes. Et il reste encore des crânes ensevelis dans d'autres fosses". Il estime qu'au moins 15.000 personnes ont laissé leur vie à Kraing Ta Chan.

Pratique d'interprétation :

Le Community Peace Learning Centre" est un centre recherche de la vérité, de réconciliation et de promotion de la paix.

Après trente ans, Kraing Ta Chan est devenu un centre d'apprentissage. Depuis juillet 2009, "Youth for Peace" a mobilisé les communautés autour des sites de massacres dans un processus de mémorialisation et une démarche de large consultation, visant à transformer ces sites en lieux d'apprentissage de la paix.

En 2009, un Comité mémoriel a été formé après la conférence internationale de Siem Reap sur les Khmer Rouge : "Ensemble, agir pour une culture de la mémoire". La première étape fut consacrée à la formation. Avec le soutien technique et financier de "Youth for Peace", un ancien stupa mémoriel a été restauré et décoré. En vue d'identifier chaque site de massacre, une carte a été dressée, accompagnée de peintures murales et d'affiches d'information pour les visiteurs.

Récemment, un nouveau centre d'apprentissage de la paix a été inauguré. Il comporte trois salles : une salle de réunion, un musée et une bibliothèque. On y collecte les témoignages de victimes survivantes.

Youth for Peace entretient des contacts extérieurs, au niveau national et international. Ses actions ont été reconnues au niveau national par la Chambre extraordinaire du Tribunal du Cambodge comme "case 002/02". Elles lui valent de faire partie du programme de réparation. Auteur : Khet Long

Nom du Site : **The Parramatta Female Factory Precinct**

Pays, localisation : **Sydney - Australie**

Forme de reconnaissance : Inscrit à l'inventaire du patrimoine de la Nouvelle Galle du Sud.

Brève description du site :

-La Parramatta Female Factory Precinct (Enceinte de l'usine féminine de Parramatta) est un site de quinze hectares, situé Fleet Street, dans le quartier de North Parramatta à Sydney, témoin d'une histoire longue et complexe. L'enceinte a accueilli la "Parramatta Female Factory" de 1821 à 1847, puis un orphelinat catholique, de 1844 à 1886, ensuite l'Ecole professionnelle pour filles de Parramatta, de 1887 à 1974. Suite à une nouvelle affectation, de 1974 à 1983, s'y établit un centre correctionnel pour jeunes femmes présentant des "problèmes émotionnels et de comportement" nommé Kamballa. En 1980 s'y ouvrit en outre le Norma Parker Centre pour filles délinquantes âgées de quinze à dix-huit ans. En 2017, le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine national.

-<http://www.parragirls.org.au/parragirls.php>

Pratique d'interprétation:

-Le site fait partie de la "Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse" (Commission royale pour une réponse institutionnelle aux abus sexuels sur les enfants).

-La Parramatta Female Factory a été le site du premier retrait des enfants de leur mère en Australie. Ce site est depuis lors devenu une ressource fertile pour la mobilisation de citoyens dans les questions relatives à l'héritage de l'institutionnalisation. En 2012, le projet mémoriel de la Parramatta Female Factory a été lancé par une association volontaire auto-financée créée en 2006 par d'anciennes résidentes du home pour jeunes filles Kamballa, leurs familles et d'autres membres d'organisations vouées au bien-être des enfants contrôlées par l'Etat de la Nouvelle Galle du Sud.

-Depuis lors, l'ancienne Female Factory a servi de support à toute une gamme d'activités interprétatives visant à faire de l'enceinte un site de mémoire et un lieu de repentance officielle. C'est ainsi que le "*Parramatta Female Factory Precinct Memory Project*", un projet d'art contemporain et d'histoire sociale, vise à établir "ce qui s'est réellement passé ici". Ce projet mise sur une interprétation créative du passé pour une transformation du futur. En 2017, the Big Anxiety Festival a aussi mis en scène le spectacle "*Parragirls Past, Present*", offrant une expérience d'immersion dans la vie des filles qui ont été hébergées dans ce lieu.

Auteurs : Paul Ashton and Jacqueline Wilson